

GROUPE MEDIA 6

EURONEXT - EUROLIST Compartiment C
ISIN : FR 00000 64 404

Société de Bourse : T.S.A.F.

RAPPORT FINANCIER

DE L'EXERCICE 2021/2022

CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022

(Normes IFRS)

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion joint au présent rapport financier, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Monsieur Bernard VASSEUR
Président du Conseil d'Administration

- I -

**RAPPORT DE GESTION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 JANVIER 2023**

**RELATIF AUX COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS
DU GROUPE MEDIA 6
ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2022**

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte des opérations réalisées au cours de l'exercice de 12 mois clos le 30 septembre 2022, de vous exposer la situation financière du Groupe MEDIA 6 et de vous présenter ses comptes consolidés ainsi que les comptes annuels de MEDIA 6 SA.

Les commissaires aux comptes vous présenteront leurs rapports sur ces mêmes comptes.

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du Groupe MEDIA 6 au 30 septembre 2022 ont été établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS applicables en 2022 telles qu'approuvées par l'Union Européenne.

1. Présentation de l'activité de l'exercice

1.1 Chiffre d'affaires

Au terme de l'exercice 2021/2022 le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 82,9 M€, en progression de +26.1 % sur l'année précédente.

Ce dernier se décompose de la manière suivante par pôle d'activités, étant entendu que le Groupe MEDIA 6 distingue deux secteurs d'activités :

Le secteur Production qui regroupe les activités :

- Carton,
- Plastique,
- Métal,
- Bois et agencement de mobilier commercial multi matériaux,
- Mèchiers.

Le secteur Services qui regroupe les activités :

- Création,
- Installation,
- Activités immobilières,
- Divers (s'il y a lieu).

Chiffre d'affaires consolidé (Valeurs en K€)

Secteurs d'activité	30/09/21	30/09/22	Variation	
			en valeur	en %
Production	56 768	74 284	17 516	30.9%
Services	9 643	9 635	(8)	(0.1%)
Elimination intersecteurs	(675)	(1 009)	(334)	49.5%
TOTAL	65 736	82 910	17 174	26.1%

Les données par secteurs géographiques ont évolué comme suit :

Chiffres d'affaires consolidé (Valeurs en K€)

Secteurs géographiques	30/09/21	30/09/22	Variation	
			en valeur	en %
France	44 357	52 496	8 139	18.3%
Europe (hors France)	1 871	2 410	539	28.8%
Reste du monde	19 508	28 004	8 496	43.6%
TOTAL	65 736	82 910	17 174	26.1%

Après 2 exercices fortement impactés par la pandémie mondiale Covid-19 et ses absences d'investissement par nos clients sur leurs points de vente, un phénomène de ratrappage a soutenu une croissance de notre chiffre d'affaires sur toutes nos activités de tous les continents où nous opérons, avec une part relative Asie notable.

1.2 Compte de résultat

Le compte de résultat consolidé du Groupe MEDIA 6 se présente comme suit :

Valeurs en K€

Désignations	30/09/21	30/09/22	Variations	
			valeur	%
Chiffre d'affaires	65 736	82 910	17 174	26.1%
Autres produits de l'activité	827	637	(190)	(23.0%)
Total Activité (*)	66 955	85 762	18 807	28.1%
Résultat opérationnel courant	(447)	623	1 070	239.4%
Résultat opérationnel	(447)	623	1 070	239.4%
Coût de l'endettement financier net	(245)	(431)	(186)	(75.9%)
Autres produits et charges financiers	(55)	120	175	318.2%
Résultat avant impôt	(747)	312	1 059	141.8%
Impôt sur les sociétés	(363)	203	566	155.9%
Résultat net de l'ensemble consolidé	(1 110)	515	1 625	146.4%

(*) jusqu'en 2021, l'Activité reportée ici excluait la variation des en-cours et PF, soit 66 563 K€ reporté lors de la diffusion du rapport financier groupe 2021.

Malgré cette forte progression du chiffre d'affaires, le résultat opérationnel subit les désorganisations d'approvisionnement de bon nombre de filières à l'achat, comme les hausses de coûts d'achats inédites dans un contexte géopolitique 2022 incertain, et l'augmentation des frais fixes pour soutenir la croissance, qui n'ont pu être répercutées à même hauteur dans les prix de vente. Ainsi le résultat d'exploitation ne ressort que légèrement positif à +623K€ versus -447K€ sur l'exercice précédent.

Le coût de l'endettement financier net progresse de l'impact IFRS16, le cout des intérêts d'emprunt restant contenu. Les autres éléments financiers sont essentiellement liés aux évolutions paritaires des monnaies.

Après constatation d'un crédit sur la ligne impôt sur les sociétés essentiellement généré par les impôts différés (voir note 3.7 de l'Annexe), le résultat net ressort en bénéfice à +515K€.

2. Situation financière du Groupe

A la fin de l'exercice 2022, la structure financière du bilan du Groupe MEDIA 6 a dû supporter un plus fort besoin en fonds de roulement lié au redémarrage des activités.

Les capitaux propres -part du Groupe- passent de 26 706 K€ en 2021 à 28 303 K€ en 2022. La structure du bilan fait ressortir les éléments suivants :

- La trésorerie (et équivalent) du groupe s'élève à 10 602 K€ par rapport à 19 609 K€ au 30/09/2021.
- Les emprunts et dettes financières assimilées s'élèvent à 22 903 K€ contre 23 380 K€ en 2021, dont 3 939 K€ constatés pour le retraitement IFRS16 sur les locations.
- Un nouvel emprunt de 3.000 k€ a été souscrit auprès de BPIFrance le 31 décembre 2021.
- Hors IFRS16, la trésorerie (et équivalent) nette d'emprunts et dettes assimilées s'élève à -8362K€ au 30/09/2022 contre +178K€ au 30/09/2021.
- Les investissements se sont élevés à 2674 K€ contre 991K€ l'année précédente (hors IFRS16).

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles se sont élevés à -5 305 K€ (+3 016 K€ en 2021).

3. Commentaires sur les faits significatifs relatifs à l'exercice 2022

3.1 Pandémie Covid-19

La Chine et le Canada ont encore vécu des fermetures de commerce ou des confinements contrairement à l'Europe, ce qui n'a pas manqué de perturber ces activités. En Chine, les voyages internationaux comme nationaux sont restés très limités nous forçant à gérer cette filiale à distance depuis 2020. Certains métiers tels les 'General Contractors' (sociétés Tous Corps d'Etat) qui interviennent en amont des agenceurs comme MEDIA6 restent désorganisées par des retards massifs accumulés et-ou des pénuries de matières premières, ce qui nous empêche indirectement de terminer et facturer nos propres affaires.

3.2 Inflations et renégociations tarifaires

Après les désorganisations de filières à l'achat, le contexte géopolitique mondial 2022 a provoqué des hausses de couts d'achats tous azimuts à des niveaux inédits, rajoutant une nécessité d'effort quotidien sur les prix, tant à l'achat qu'à la vente.

3.3 MEDIA 6 MASTERPIECE Ltd

Dans le domaine de l'horlogerie, bijouterie et joaillerie de luxe, cette filiale asiatique restructurée bénéficie d'un marché porteur et en croissance.

3.6 MEDIA 6 ASIA PRODUCTION Ltd / DONGGUAN MEDIA 6 POS EQUIPMENT Co Ltd

Un fort recul des commandes clients dans le domaine de la PLV en sourcing asiatique aura été atténué en 2022 grâce à l'effet rebond sortie de crise Covid.

3.7 MEDIA 6 PRODUCTION PLV

L'effet rebond sortie de crise Covid aura permis à cette filiale de retrouver l'équilibre.

3.8 MEDIA 6 PRODUCTION METAL

L'effet rebond sortie de crise Covid aura permis à cette filiale de retrouver une croissance d'activité mais tout juste l'équilibre.

3.9.1 MEDIA 6 ATELIERS NORMAND

Malgré un carnet de commandes pluriannuel existant sur son pôle Naval, la société est fortement déficitaire sur ce pôle du fait de marchés à prix fermes signés avant inflations, souvent même avant Covid. De façon générale, le pôle Agencement souffre d'un niveau d'activité qui a peu rebondi, avec la même problématique inflation.

3.10 MEDIACOLOR SPAIN / MEDIA 6 ROMANIA

La pandémie a eu les mêmes effets sur ces filiales de notre activité Mèchiers. Le rebond de sortie de crise aura été observé aussi sur ces filiales.

3.11 MEDIA 6 360

Un chiffre d'affaires identique à 2021, une rentabilité dans la même épure.

3.12 MEDIA 6 IMG (Interior Manufacturing Group)

L'effet rebond sortie de crise Covid aura permis à cette filiale de retrouver une croissance d'activité mais amoindrie par les 'General Contractors' non prêts pour nous permettre d'agencer les points de vente dans les délais prévus ; bon nombre de livraisons sont reportées sur l'exercice suivant. Et la filiale a davantage souffert du cisaillement des marges.

3.13 MEDIA 6 ATELIERS NORMAND PORTUGAL

La structure acquise le 07/01/2020 monte en puissance progressivement en fonction du carnet de commande. Cette filiale étoffe l'éventail des moyens de conception et de production du groupe de façon agile et complémentaire.

3.14 Investissements

Les investissements -hors effet IFRS16- ont été consacrés à l'acquisition d'équipements (+prototypes) pour nos ateliers industriels et leurs agencements pour un montant total de 2152 K€, à l'acquisition ou au

renouvellement de divers matériels informatiques pour 387 K€ (MEDIA6 Lab inclus), de logiciels pour 135 K€. Ils ont représenté au total 2674 K€ en flux d'acquisition comptable.

3.15 **Trésorerie**

Le rebond d'activité généralisé aura pesé fortement sur la trésorerie du fait des hausses des couts d'achats matières non répercutées à même hauteur dans les prix de vente, mais surtout des besoins en fonds de roulement qui naturellement rebondissent fortement en période de redémarrage des activités post Covid. Au total, une consommation de cash de plus de 9M€ répartie sur toutes les géographies (cf notes annexes au TFT).

3.16 **MEDIA 6 SA**

MEDIA6 a initié en février 2022 le processus de dissolution sans liquidation de ses filiales en sommeil, les SCI Quai de Seine et Mediasixte. Ces filiales étaient sans activité depuis des années, sans salariés. Leur patrimoine résiduel accessoire est in fine confondu avec celui de MEDIA6 SA à la clôture annuelle.

MEDIA6 a également initié l'équivalent de ce même processus à Hong-Kong en vue de dissoudre sa filiale devenue inactive MEDIA6 Asia Limited. Le dénouement est attendu courant 2023.

4. Evènements postérieurs à la clôture

4.1 **Contrôle fiscal MEDIA6 SA 2019-2021**

Notifié le 28/10/2022, une proposition de rectification fut reçue le 19/12/2022 pour 335K€ au titre de l'exercice 2019. La vérification de comptabilité se poursuivra sur les exercices 2020+2021 courant 2023. Le redressement proposé est toujours lié au même fait génératrice que sur les contrôles précédents, à savoir le formalisme lié à une société animatrice. Celui-ci, comme les précédents, fait l'objet d'une contestation globale auprès de l'administration fiscale.

5. Perspectives du Groupe MEDIA 6

Le carnet de commandes continue de s'étoffer. Avec les hausses des couts des énergies qui prennent le relais des hausses matières, l'enjeu des marges est accru.

6. Mandats des dirigeants du Groupe MEDIA 6 au 30/09/2022

Sociétés	Dirigeants du Groupe MEDIA 6				
	BV	MBV	NLC	LV	FL
Media 6	SA	Adm. PDG	Adm.		Adm. DGD
Media 6 360	SAS				Prés.
Media 6 Ateliers Normand	SAS				Prés.
Media 6 Ateliers Normand Portugal Unip. Lda		Gérant			
Media 6 Production Métal	SAS				Prés.
Media 6 Production PLV	SAS				Prés.
Ateliers Normand	SARL				Gérant
Media 6 Merchandising Services	SAS				Prés.
Media 6 Asia Ltd					Direct.
Media 6 Asia Production Ltd		Direct.			Direct.
Media 6 Masterpiece Ltd		Direct.			Direct.
Media 6 Dongguan POS Equipment Ltd		Direct.			
Media 6 Romania	SARL	Gérant			
Mediacolor Spain (Espagne)	SA	Prés. A.U.		Secrét.	Adm.
Media 6 Canada Inc		Prés. & A.U.			Secrét.
Media 6 IMG Inc (Canada)		Direct.			Secrét.
La Hotte Immobilière	SCI	Gérant			
Mediasixte Bois	SARL				Gérant
Mediasixte Bois de la pie	SARL	Gérant			
Mediasixte Métal	SARL				Gérant

BV : Bernard VASSEUR

MBV : Marie-Bernadette VASSEUR

LV : Laurent VASSEUR

FL : Frédéric LORFANFANT

NLC : Nicolas LE CAM

Sigles :

DGD : Directeur Général Délégué

Adm. : Administrateur

A.U. : Administrateur unique

Direct. : Director

Secrét. : Secrétaire du Conseil d'Administration

Prés. : Président

7. Autres mandats des dirigeants du Groupe MEDIA 6 au 30/09/2022

Sociétés	Dirigeants du Groupe MEDIA 6			
	BV	MBV	LV	LF
VASCO	SAS	Président	DG	

8. Achat et revente par la société de ses propres actions

La société MEDIA 6 a poursuivi la mise en œuvre au cours de l'exercice 2022 du programme de rachat d'actions propres qui avait été soumis aux suffrages de l'AG Mixte du 29 mars 2022 (publication le lendemain auprès de l'AMF du descriptif du programme de rachat d'actions).

Les informations relatives aux négociations de titres MEDIA 6 intervenues au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2022 dans le cadre de ces opérations sont les suivantes :

	Valeur historique des transactions
Nombre d'actions achetées et inscrites au nom de MEDIA 6 SA au 30 septembre 2021	253 134 actions 2 667 463 €
Nombre d'actions acquises au cours de l'exercice	4 903 actions 52 076 €
Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice	
Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice	
Variation du nombre d'actions détenues au cours de l'exercice	4 903 actions 52 076 €
Nombre d'actions acquises et inscrites au nom de MEDIA 6 SA au 30 septembre 2022	258 037 actions 2 719 539 €

Cours net moyen d'acquisition de l'exercice	10.62 €	
Taux de frais de courtage	0.91%	du montant brut des transactions
Montant des frais de courtage	450 €	
Valeur nominale unitaire des actions acquises	3.20 €	
Valeur nominale totale des actions acquises	825 718 €	
Fraction du capital représentée par les actions MEDIA 6 détenues	8.96%	

La valeur nette des actions propres achetées au cours de l'exercice a été enregistrée à la rubrique titres de participation et valeurs mobilières de placement dans les comptes sociaux de la société MEDIA 6 SA. Elle est portée en diminution des fonds propres du Groupe en consolidation.

L'ensemble de ces rachats d'actions propres est effectué dans le cadre général des objectifs qui ont été approuvés par l'AG Mixte des actionnaires du 29 mars 2022 et qui sont par ordre d'intérêt décroissant :

- achat par MEDIA 6 SA pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- attribuer des actions de la société et des filiales du Groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achats d'actions, au titre d'un plan d'épargne entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés en fonction de leurs performances dans l'application des dispositions des articles L 255-197-1 et suivants du Code de Commerce ;
- annulation des titres, sous réserve de l'adoption par une assemblée générale extraordinaire d'une résolution ayant pour objet d'autoriser cette annulation.

9. Evolution du cours de l'action MEDIA 6

Le cours moyen de l'action s'est établi à un niveau moyen de 10.69 € au cours de l'exercice 2022 contre 9.32€ pour l'exercice 2021 avec un volume moyen de transactions mensuelles de 653 titres à rapprocher des 17562 titres échangés en moyenne au cours des 12 mois de l'année précédente.

Mois	Cours moyen de clôture		Nombre de titres échangés au cours du mois	
	Exercice clos le 30/09/2021	Exercice clos le 30/09/2022	Exercice 2021	Exercice 2022
Octobre 2019-2020	7.21 €	11.36 €	3 671	364
Novembre 2019-2020	6.91 €	11.68 €	6 781	8
Décembre 2019-2020	8.58 €	11.17 €	10 270	545
Janvier 2020-2021	9.26 €	11.36 €	6 519	1 281
Février 2020-2021	8.53 €	10.20 €	6 259	799
Mars 2020-2021	8.16 €	10.50 €	5 060	226
Avril 2020-2021	10.58 €	10.43 €	91 239	174
Mai 2020-2021	10.68 €	10.67 €	5 418	272
Juin 2020-2021	10.61 €	10.26 €	70 487	1 366
Juillet 2020-2021	10.48 €	10.47 €	2 124	1 511
Août 2020-2021	10.46 €	10.22 €	1 419	402
Septembre 2020-2021	10.39 €	10.01 €	1 497	891
Moyennes	9.32 €	10.69 €	17 562	653

La capitalisation boursière de MEDIA 6 SA établie sur la base du cours moyen de 10.69 € pour 2 623 213 actions (2 881 250 actions composant le capital sous déduction de 258 037 actions détenues en propre au 30 septembre 2022) ressort à 28 042 K€, ce qui représente une valeur inférieure de 261 K€ par rapport aux capitaux propres du Groupe au 30 septembre 2022 (28 303 K€).

10. Répartition du capital et des droits de vote

A la date du 31/10/2022, la répartition du capital entre actionnaires se présentait comme suit :

Nombre de titulaires	Noms titulaires	Nombre d'actions	% d'actions	Nombre de droits de vote	% droits de vote
1	VASCO sarl	1 750 030	60.74%	3 362 630	70.10%
6	Famille Vasseur	560 629	19.46%	1 120 830	23.37%
7	S/T Famille VASSEUR	2 310 659	80.20%	4 483 460	93.47%
	MEDIA 6 SA (Actions propres)	258 037	8.96%	0	0.00%
1	Eximum	249 495	8.66%	249 495	5.20%
2	Gemmes (fonds d'invest. et Dir.)	24 012	0.83%	24 012	0.50%
3	S/T Actionnariat public significatif	273 507	9.49%	273 507	5.70%
10	S/T Action. Major. et public significatif	2 842 203	98.64%	4 756 967	99.17%
199	Autre actionnariat public	39 047	1.36%	39 936	0.83%
202	S/T Actionnariat public (*)	312 554	10.85%	313 443	6.53%
209	TOTAL GENERAL	2 881 250	100.00%	4 796 903	100.00%

(*) selon base TPI du 10/11/2021

Opérations sur les titres de la société réalisés par les dirigeants au cours de l'exercice et déclarées à l'AMF

Néant.

11. Dividendes

Le Conseil d'Administration proposera à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires, sur la base initiale de 2 881 250 actions composant le capital, de ne pas distribuer de dividendes du fait de l'absence de résultat significatif après 2 exercices en perte. Le dividende par action sera donc nul.

Conformément aux dispositions légales, le montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices est rappelé ci-après :

Dividendes versés	Dividende net
30/09/2021	nul
30/09/2020	nul
30/09/2019	0.26 €

12. Tableau des 5 derniers exercices de MEDIA 6 SA (Comptes sociaux)

Valeurs en K€

	au 30 sept. 2018	au 30 sept. 2019	au 30 sept. 2020	au 30 sept. 2021	au 30 sept. 2022
Capital	9 760	9 760	9 760	9 220	9 220
Nombre d'actions	3 050 000	3 050 000	3 050 000	2 881 250	2 881 250
Chiffre d'affaires	6 999	6 674	7 041	5 847	6 749
Résultat avant IS, dot. amort. & prov.	4 017	4 861	139	(231)	3 979
Dot. nettes amort & provisions	(271)	(2 315)	(7 761)	3 804	(4 725)
Impôt sur les sociétés	(235)	(332)	534	4	294
Résultat après impôt	3 511	2 214	(7 088)	3 577	(452)
Résultat distribué	732	793	0	0	0
<i>Par actions (en €)</i>					
Résultat après impôt avant prov.	1.24	1.48	0.22	(0.08)	1.48
Résultat après impôt	1.15	0.73	(2.32)	1.24	(0.16)
Résultat distribué par action	0.24	0.26	0.00	0.00	0.00
Effectif	34	34	32	29	29

- II -

COMPTES CONSOLIDES ANNUELS

DU GROUPE MEDIA 6

ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2022

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE au 30 septembre 2022 (Valeurs en K€)

ACTIF	Notes annexes	Exercices	
		Septembre 2021	Septembre 2022
Goodwill	2.1	14 711	14 711
Immobilisations incorporelles	2.2	271	266
Immobilisations corporelles	2.3	17 612	18 453
Immeubles de placement	2.3		
Autres actifs financiers	2.4	548	647
Impôts différés	3.8	849	514
Autres actifs non courants		7	2
Total Actifs non courants		33 998	34 593
Stocks et en-cours	2.5	7 627	10 640
Clients et autres débiteurs	2.6	16 281	21 035
Créance d'impôt et autres actifs courants	2.7	1 497	2 053
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.8	19 609	10 602
Total Actifs courants		45 014	44 330
Actifs non courants destinés à être cédés	2.3		
TOTAL ACTIF		79 012	78 923

PASSIF	Notes annexes	Exercices	
		Septembre 2021	Septembre 2022
Capital	2.9	9 220	9 220
Actions propres		(2 667)	(2 720)
Réserves de conversion		(27)	(962)
Réserves Groupe		21 290	22 250
Résultat de période		(1 110)	515
Total Capitaux propres (Part du Groupe)		26 706	28 303
Intérêts non contrôlant			
Total des Capitaux propres		26 706	28 303
Passifs financiers non courants	2.10	19 880	16 369
Engagements envers le personnel	2.11	1 905	1 289
Autres provisions	2.11	812	824
Impôts différés (passifs)	3.8	1 217	1 129
Autres passifs non courants			
Total Passifs non courants		23 814	19 611
Passifs financiers courants	2.10	3 500	6 535
Provisions	2.11	182	239
Fournisseurs et autres crébiteurs	2.12	21 949	20 025
Dettes d'impôt		141	423
Autres passifs courants	2.13	2 720	3 787
Total Passifs courants		28 492	31 009
Total des Passifs		52 306	50 620
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		79 012	78 923

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE au 30 septembre 2022 (Valeurs en K€)

Rubriques	Notes annexes	Exercices	
		Septembre 2021	Septembre 2022
Chiffre d'affaires	3.0	65 737	82 910
Autres produits de l'activité		827	637
Variation des stocks d'en-cours et produits finis		391	2 215
Total Activité		66 955	85 762
Achats consommés		(30 609)	(43 585)
Charges externes		(8 587)	(9 849)
Charges de personnel	3.2	(25 476)	(27 609)
Impôts et taxes		(1 801)	(1 027)
Dotations aux amortissements	3.3	(2 473)	(2 641)
Dotations nettes aux provisions	3.3	(609)	(887)
Autres produits et charges d'exploitation	3.4	2 153	459
Résultat opérationnel courant		(447)	623
Résultat sur cession de participations consolidées			
Dépréciation des écarts d'acquisition	2.1		
Variations de juste valeur	3.5		
Autres produits et charges opérationnels	3.5		
Résultat opérationnel	3.1	(447)	623
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie			
Coût de l'endettement financier brut		(245)	(431)
Coût de l'endettement financier net	3.6	(245)	(431)
Autres produits et charges financiers	3.6	(55)	120
Résultat avant impôt		(747)	312
Impôt sur le résultat	3.7	(363)	203
Résultat après impôt		(1 110)	515
Résultat net de l'ensemble consolidé	3.1	(1 110)	515
<i>Part du Groupe</i>		<i>(1 110)</i>	<i>515</i>
<i>Part d'intérêts non contrôlant</i>			
Résultat net par action (en € calculé sur Part du Groupe)	3.9	(0.39)	0.18
Résultat net dilué par action (en € calculé sur Part du Groupe)	3.9	(0.39)	0.18

ETAT DU RESULTAT GLOBAL au 30 septembre 2022 (Valeurs en K€)

Rubriques	Notes annexes	Exercices	
		Septembre 2021	Septembre 2022
Résultat net consolidé	3.1	(1 111)	515
Produits et charges non comptabilisées en résultat		(18)	(379)
Ecart de conversion sur entités étrangères		357	934
Résultat global total		(772)	1 070
<i>Part du Groupe</i>		<i>(772)</i>	<i>1 070</i>
<i>Part des minoritaires</i>			

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES au 30 septembre 2022 (Valeurs en K€)

Rubriques	Notes Annexes	Exercices	
		Septembre 2021	Septembre 2022
Résultat net total consolidé		(1 110)	515
Ajustements :			
Elimination des amortissements et provisions	a	1 912	1 920
Elimination des profits / pertes de réévaluation		74	166
Elimination des résultats de cession, pertes/profits de dilution			
Elimination des produits de dividendes			
MBA après coût de l'endettement financier net et impôt		876	2 601
Elimination de la charge (produit) d'impôt		363	(203)
Elimination du coût de l'endettement financier net		246	431
MBA avant coût de l'endettement financier net et impôt		1 485	2 829
Variation des stocks		(1 138)	(2 515)
Variation des créances d'exploitation		(520)	(4 151)
Variation des dettes d'exploitation		2 622	(1 647)
Incidence de la variation du BFR	b	964	(8 314)
Impôts payés		567	180
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		3 016	(5 305)
Incidence des variations de périmètre	c	(1 021)	(2 674)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(3)	
Acquisition d'actifs financiers		(5)	(140)
Variation des prêts et avances consentis		(45)	
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles			
Dividendes reçus			
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(1 074)	(2 814)
Augmentation / (Réduction) de capital			
Cession (acquisition) nette d'actions propres	d	(2 584)	(52)
Emission d'emprunts		(6 333)	3 000
Remboursements d'emprunts		(263)	(3 697)
Intérêts financiers nets versés			(435)
Dividendes payés aux actionnaires du Groupe			
Dividendes payés aux minoritaires			
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(9 180)	(1 184)
Incidence de la variation des taux de change		155	286
VARIATION DE LA TRESORERIE		(7 083)	(9 017)
Trésorerie d'ouverture		26 355	19 272
Trésorerie de clôture (*)		19 272	10 256
(*) dont			
<i>Titres de placement</i>			
<i>Disponibilités</i>		19 275	10 269
<i>Concours bancaires</i>		(3)	(13)
Trésorerie nette en fin de période		19 272	10 256

NOTES ANNEXES AU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDÉS au 30 septembre 2022

Note a : dont 2092 K€ d'élimination d'amortissements.

Note b : La marge brute d'autofinancement (MBA) progresse de + 2829 K€ seulement par insuffisance de la répercussion dans les prix de vente de la hausse des couts d'achats.

Aussi l'effet rebond du redémarrage de nos activités post Covid en 2022 pèse partout sur le besoin en fonds de roulement (BFR) plus fort de 8 314K€.

TABLEAUX DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS (*Valeurs en K€*)

	Nombre d'actions	Capital	Réserves	Résultats	Total Capitaux propres	Contribution Groupe	Intérêts hors Groupe
Au 30 septembre 2020	3 050 000	9 760	24 129	(3 653)	30 236	30 235	1
Réduction de capital	(168 750)	(540)	540				
Dividendes distribués par la société Mère				(3 653)	3 653		
Affectation du Résultat de l'exercice précédent				(1 110)	(1 110)		
Résultat net de l'exercice 2021					(2 627)	(2 627)	(1 110)
Elimination des actions propres				(357)	(357)	(2 627)	
Ecarts de conversion				18	18	(357)	
Ecarts actuariels IAS 19				531	531	18	
Ecart de change sur comptes courants (*)				15	15	531	
Autres variations						15	
Au 30 septembre 2021	2 881 250	9 220	18 596	(1 110)	26 706	26 705	1
Réduction de capital				(1 110)	1 110		
Dividendes distribués par la société Mère				514	514		
Affectation du Résultat de l'exercice précédent					514	514	
Résultat net de l'exercice 2022				(52)	(52)	(52)	
Elimination des actions propres				(934)	(934)	(934)	
Ecarts de conversion				379	379	379	
Ecarts actuariels IAS 19				2 000	2 000	2 000	
Ecart de change sur comptes courants (*)				(310)	(310)	(310)	
Autres variations (**)							
Au 30 septembre 2022	2 881 250	9 220	18 569	514	28 303	28 302	1

(*) En application de la norme IAS 21, les écarts de change constatés sur les comptes courants de la société MEDIA 6 avec les sociétés situées hors zone euro ont été comptabilisés directement en capitaux propres.

(**) Les variations correspondent essentiellement à des écarts de taux d'imposition, secondairement à des écarts de conversion constatés sur le bilan social d'ouverture des sociétés chinoises MEDIA 6 ASIA PRODUCTION, DONGGUAN MEDIA 6 POS EQUIPMENT et MEDIA 6 MASTERPIECE, et l'IFRIC.

- III -

**ANNEXE
AUX COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS
DU GROUPE MEDIA 6
ARRETTÉS AU 30 SEPTEMBRE 2022**

PARTIE 1 : REGLES ET METHODES COMPTABLES

Cadre général

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de l'exercice 2020/2021 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne au 30 septembre 2022 (référentiel disponible sur http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm).

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) et SIC (Standing Interpretations Committee).

Les normes et interprétations appliquées par le Groupe pour l'exercice 2021/2022 sont les mêmes que celles retenues pour les comptes consolidés de l'exercice 2020/2021.

Évolution du référentiel comptable

De nouvelles normes et interprétations, dont l'application est rendue obligatoire pour l'exercice ouvert le 1er octobre 2021, ont été retenues pour l'élaboration des états financiers de l'exercice 2021/2022.

Ces nouvelles normes, interprétations et amendements qui n'avaient pas été anticipés dans les états financiers de l'exercice 2020/2021 correspondent à :

- Amendements aux normes IAS 39, IFRS 4, IFRS 7 et IFRS 9 – « Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 » en lien avec la réforme des taux interbancaires de référence ;
- Amendements à IFRS 4 : Prolongation de l'exemption temporaire de l'application IFRS 9. L'application des amendements de ces normes est sans incidence sur les comptes consolidés du Groupe.

L'application des amendements de normes sont sans incidences sur les comptes consolidés du Groupe.

Futures normes, amendements de normes et interprétations :

Le Groupe n'a pas appliqué de normes, amendements de normes ou interprétations applicables par anticipation à compter du 1er octobre 2021, qu'ils soient ou non adoptés par l'Union européenne.

Les amendements suivants ont été publiés par l'IASB mais ne sont pas encore applicables au 30 septembre 2022 :

- Amendement à IAS 37 Contrats déficitaires – Coût d'exécution du contrat ;
- Améliorations annuelles des normes cycle 2018-2020 Diverses dispositions ;
- Amendements à IFRS 3 Mise à jour de la référence au Cadre conceptuel ;
- Amendements à IAS 16 Immobilisation corporelles - Produits générés avant l'utilisation prévue.

L'analyse de ces amendements est en cours. A date d'arrêté des comptes, les impacts potentiels de ces amendements dans les comptes du Groupe ne sont pas connus.

Les premiers comptes publiés selon les normes IFRS ont concerné l'exercice clos au 30 septembre 2006. Le Groupe MEDIA 6 a retenu les méthodes et options suivantes :

- **immobilisations** : conformément à la possibilité offerte par la norme IFRS 1, la direction du Groupe a choisi d'évaluer ses bâtiments d'exploitation (constructions et agencements) détenus par les entités françaises, en pleine propriété ou en crédit-bail des entités françaises, à la juste valeur au 1^{er} octobre 2004. A cet effet, chacun des sites concernés a fait l'objet d'une expertise spécifique conduite par un cabinet indépendant reconnu.

Les valeurs vénale ainsi établies constituent les nouvelles valeurs brutes au bilan d'ouverture IFRS et les futures bases d'amortissement. Sur la base d'une analyse technique des bâtiments réalisée par le même cabinet d'expertise, la nouvelle valeur brute de chacun des bâtiments a été ventilée en trois composants : gros œuvre, toiture et couverture, ouvrants et agencements.

La Direction estime que leur amortissement doit être pratiqué, à compter du 1^{er} octobre 2004, en tenant compte d'une valeur résiduelle nulle, selon le mode linéaire, sur les durées d'utilité résiduelles par bâtiment et composant, établies par le cabinet d'expertise. Celles-ci sont comprises dans les intervalles indiqués ci-après :

Gros œuvre	de 15 à 60 ans
Toiture et couverture	de 5 à 40 ans
Ouvrants et agencements	de 2 à 10 ans

Les autres immobilisations corporelles sont évaluées sur la base de la valeur historique soit à la date de leur mise en service, soit à leur date d'entrée dans le Groupe.

Les amortissements ont été recalculés en tenant compte d'une durée d'utilité minimale pour les immobilisations les plus significatives, selon le mode linéaire (le mode dégressif demeurera uniquement en social), de façon rétrospective, et sans tenir compte de valeurs résiduelles.

- **avantages au personnel** : au regard de la norme IAS 19, les indemnités de départ en retraite dues par le Groupe en application des dispositions légales ont été recalculées en prenant en compte les hypothèses actuarielles requises : revalorisation salariale, incidence des charges sociales, taux d'actualisation fondé sur les obligations de 1^{ère} catégorie.
- **impôts différés** : les impôts différés constatés correspondent aux effets des ajustements IFRS comptabilisés.

L'établissement des états financiers conformément au cadre conceptuel des normes IFRS, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers. Ces estimations et appréciations sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables.

Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou à la suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations. Les principales estimations faites par la Direction lors de l'établissement de la situation consolidée portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite (note 2.11) et la valorisation des écarts d'acquisition (notes 2.1 et 2.3.1).

Le contexte récent de crise sanitaire et économique mondiale inédite aux conséquences imprévisibles par quiconque rend plus complexe l'élaboration de perspectives en termes d'activité, de financement ainsi que la préparation des comptes, notamment en matière d'estimations comptables.

Dans chacune des rubriques concernées de l'annexe sont mentionnées les règles spécifiques afférentes.

Les comptes annuels consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 17 janvier 2023.

Note 1.0 : Faits marquants de l'exercice

Pandémie Covid-19

La Chine et le Canada ont encore vécu des fermetures de commerce ou des confinements contrairement à l'Europe, ce qui n'a pas manqué de perturber ces activités. En Chine, les voyages internationaux comme nationaux sont restés très limités nous forçant à gérer cette filiale à distance depuis 2020. Certains métiers tels les 'General Contractors' (sociétés Tous Corps d'Etat) qui interviennent en amont des agenceurs comme MEDIA6 restent désorganisées par des retards massifs accumulés et-ou des pénuries de matières premières, ce qui nous empêche indirectement de terminer et facturer nos propres affaires.

Inflations et renégociations tarifaires

Après les désorganisations de filières à l'achat, le contexte géopolitique mondial 2022 a provoqué des hausses de couts d'achats tous azimuts à des niveaux inédits, rajoutant une nécessité d'effort quotidien sur les prix, tant à l'achat qu'à la vente.

MEDIA 6 MASTERPIECE Ltd

Dans le domaine de l'horlogerie, bijouterie et joaillerie de luxe, cette filiale asiatique restructurée bénéficie d'un marché porteur et en croissance.

MEDIA 6 ASIA PRODUCTION Ltd / DONGGUAN MEDIA 6 POS EQUIPMENT Co Ltd

Un fort recul des commandes clients dans le domaine de la PLV en sourcing asiatique aura été atténué en 2022 grâce à l'effet rebond sortie de crise Covid.

MEDIA 6 PRODUCTION PLV

L'effet rebond sortie de crise Covid aura permis à cette filiale de retrouver l'équilibre.

MEDIA 6 PRODUCTION METAL

L'effet rebond sortie de crise Covid aura permis à cette filiale de retrouver une croissance d'activité mais tout juste l'équilibre.

MEDIA 6 ATELIERS NORMAND

Malgré un carnet de commandes pluriannuel existant sur son pôle Naval, la société est fortement déficitaire sur ce pôle du fait de marchés à prix fermes signés avant inflations, souvent même avant Covid. De façon générale, le pôle Agencement souffre d'un niveau d'activité qui a peu rebondi, avec la même problématique inflation.

MEDIACOLOR SPAIN / MEDIA 6 ROMANIA

La pandémie a eu les mêmes effets sur ces filiales de notre activité Mèchiers. Le rebond de sortie de crise aura été observé aussi sur ces filiales.

MEDIA 6 360

Un chiffre d'affaires identique à 2021, une rentabilité dans la même épure.

MEDIA 6 IMG (Interior Manufacturing Group)

L'effet rebond sortie de crise Covid aura permis à cette filiale de retrouver une croissance d'activité mais amoindrie par les 'General Contractors' non prêts pour nous permettre d'agencer les points de vente dans les délais prévus ; bon nombre de livraisons sont reportées sur l'exercice suivant. Et la filiale a davantage souffert du cisaillement des marges.

MEDIA 6 ATELIERS NORMAND PORTUGAL

La structure acquise le 07/01/2020 monte en puissance progressivement en fonction du carnet de commande. Cette filiale étoffe l'éventail des moyens de conception et de production du groupe de façon agile et complémentaire.

Investissements

Les investissements -hors effet IFRS16- ont été consacrés à l'acquisition d'équipements (+prototypes) pour nos ateliers industriels et leurs agencements pour un montant total de 2152 K€, à l'acquisition ou au renouvellement de divers matériels informatiques pour 387 K€ (MEDIA6 Lab inclus), de logiciels pour 135 K€. Ils ont représenté au total 2674 K€ en flux d'acquisition comptable.

Trésorerie

Le rebond d'activité généralisé aura pesé fortement sur la trésorerie du fait des hausses des couts d'achats matières non répercutées à même hauteur dans les prix de vente, mais surtout des besoins en fonds de roulement qui naturellement rebondissent fortement en période de redémarrage des activités post Covid. Au total, une consommation de cash de plus de 9M€ répartie sur toutes les géographies (cf notes annexes au TFT).

MEDIA 6 SA

MEDIA6 a initié en février 2022 le processus de dissolution sans liquidation de ses filiales en sommeil, les SCI Quai de Seine et Mediasixte. Ces filiales étaient sans activité depuis des années, sans salariés. Leur patrimoine résiduel accessoire est in fine confondu avec celui de MEDIA6 SA à la clôture annuelle.

MEDIA6 a également initié l'équivalent de ce même processus à Hong-Kong en vue de dissoudre sa filiale devenue inactive MEDIA6 Asia Limited. Le dénouement est attendu courant 2023.

Note 1.1 : Périmètre et méthode de consolidation

Tous les états financiers des sociétés du Groupe qui figurent dans le périmètre sont intégrés globalement, le Groupe y exerçant un contrôle exclusif.

Les états financiers des filiales sont établis sur la même période comptable que celle de la société mère. Tous les soldes et transactions intra groupe, y compris les résultats internes provenant de transactions intra groupe, sont totalement éliminés.

PERIMETRE D'INTEGRATION DU GROUPE MEDIA 6

Sociétés	Adresse	RCS	% d'intérêts
MEDIA 6 SA	33, avenue du bois de la pie 93290 - Tremblay-en-France	311 833 693	Mère
<u>Sociétés de services</u>			
MEDIA 6 360	33, avenue du bois de la pie 93290 - Tremblay-en-France	712 015 650	100.00%
MEDIA 6 MERCHANTISING SERVICES <i>(fonds donné en location gérance)</i>	33, avenue du bois de la pie 93290 - Tremblay-en-France	394 882 161	100.00%
<u>Sociétés de production et de commercialisation</u>			
MEDIA 6 PRODUCTION PLV	ZI de l'écorcherie 02460 - La Ferté Milon	413 902 214	100.00%
MEDIA 6 PRODUCTION METAL	15, rue Auguste Villy 69550 - Amblepuis	484 325 618	100.00%
MEDIA 6 ATELIERS NORMAND	5, avenue des Bertaudières 44680 - Sainte Pazanne	484 253 695	100.00%
ATELIERS NORMAND <i>(fonds donné en location gérance)</i>	5, avenue des Bertaudières 44680 - Sainte Pazanne	379 933 492	100.00%
MEDIACOLOR SPAIN	Aven. del progreso, n°30, Nave 2 - Poligono Ind. Els Garrofers - 08340 - Vilassar de Mar (Espagne)		99.92%
MEDIA 6 ASIA Ltd	Unit B, 19/F, Hillier Commercial Building 89-91 Wing Lok Street, Sheung Wan. Hong Kong		100.00%
MEDIA 6 ASIA PRODUCTION Ltd	21/F, on Hing building, 1on Hing Terrace Central, Hong Kong		100.00%
MEDIA 6 MASTERPIECE Ltd	unit 1802 18/F, Billion Trade Centre, 31 Hung to Road, Kwun Tong, Kowloon, Hong Kong		100.00%
DONGGUAN MEDIA 6 POS EQUIPMENT LTD	Da Ni Village Dongguan, Shatian Town, Guangdong Province		100.00%
MEDIA 6 CANADA Inc.	313-455 rue Notre Dame E Montréal, Québec H2Y1C9, Canada		100.00%
MEDIA 6 IMG Inc. <i>(détenue à 100% par MEDIA 6 CANADA Inc.)</i>	313-455 rue Notre Dame E Montréal, Québec H2Y1C9, Canada		100.00%
MEDIA 6 ROMANIA	Gheorghe Grigore Cantacuzino 348 100301 - Ploiesti (Roumanie)		100.00%
MEDIA 6-ATELIERS NORMAND PORTUGAL	Travessa Coroção de Jesus 92, 4590-370 Paroisse de Freamunde, Paços de Ferreira, Portugal		100.00%
<u>Sociétés à vocation immobilière</u>			
LA HOTTE IMMOBILIERE (SCI)	ZI de l'écorcherie 02460 - La Ferté Milon	775 546 351	100.00%
MEDIASIXTE BOIS	5, avenue des Bertaudières 44680 - Sainte Pazanne	378 519 433	100.00%
MEDIASIXTE BOIS DE LA PIE	33, avenue du Bois de la pie 93290 - Tremblay-en-France	501 591 721	100.00%
MEDIASIXTE METAL	15, rue Auguste Villy 69550 - Amblepuis	727 380 230	100.00%

PARTIE 2 : NOTES ANNEXES AU BILAN

Note 2.0 : Conversion des états financiers et des opérations en devises

Les comptes des sociétés étrangères (bilan et compte de résultat) ont été convertis au cours de change historique pour les capitaux propres, au cours de clôture en vigueur au 30 septembre 2022 pour les autres postes du bilan et au cours moyen annuel pour le compte de résultat. Cette évaluation des comptes financiers s'est traduite par la comptabilisation d'un écart de conversion en diminution des capitaux propres part du Groupe de 934 K€.

Pour les sociétés françaises, il n'existe pas de risque de change dans la mesure où la totalité des achats et des ventes sont effectués en euros, le chiffre d'affaires à l'export étant lui-même réalisé en euros.

Note 2.1 : Goodwill (*Valeurs en K€*)

Le goodwill représente la différence entre le prix d'acquisition de titres de sociétés consolidées, et la part du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiés à cette date. Cf note 2.3.1 pour la méthodologie des tests de valorisation s'y afférent.

Sociétés	Montant net au 30/09/21	Montant net au 30/09/22
MEDIA 6 PRODUCTION PLV	800	800
MEDIA 6 360	1 530	1 530
MEDIA 6 - IMG	12 381	12 381
TOTAL	14 711	14 711

Les tests n'ont pas déclenché d'évolution de ces valeurs. A noter sur l'acquisition IMG au Canada de 01/2020 : le goodwill correspondant aurait pu être impacté en son temps à la hausse par un complément de prix d'acquisition prévu au contrat en fonction des EBITDA calendaires 2020, 2021 et 2022, mais compte tenu des résultats, le résultat du calcul de la formule de ce complément de prix est de 0.

Note 2.2 : Immobilisations incorporelles (*Valeurs en K€*)

Immobilisations incorporelles	30/09/21	+	-	30/09/22
Valeur brute	2 111	135	(23)	2 223
Amortissements et dépréciations	(1 840)	(121)	4	(1 957)
TOTAL	271	14	(19)	266

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement composées de logiciels, amortis linéairement sur 36 mois.

Note 2.3 : Immobilisations corporelles et immeubles de placement

Méthode

En dehors des constructions et agencements des bâtiments d'exploitation en pleine propriété ou en crédit-bail des entités françaises qui ont été évalués à la juste valeur au 1^{er} octobre 2004 sur la base d'une expertise conduite par un cabinet indépendant reconnu, les immobilisations sont évaluées initialement à leur coût, diminué ensuite du cumul des amortissements et des dépréciations.

Les amortissements retenus sont linéaires pour l'ensemble des actifs.

Les principales durées d'utilisation sont rappelées ci-après :

Postes de l'Actif	Durée
Constructions	
• Gros œuvre, structure • Toiture et couverture • Agencements	de 15 à 60 ans de 5 à 40 ans de 2 à 10 ans
Machines	de 5 à 10 ans
Autres	de 3 à 5 ans

Variation des immobilisations corporelles pour l'exercice 2020-2021 (Valeurs en K€)

Immobilisations corporelles	30/09/20	Acquisit.	Cessions	Reclass & autres(*)	30/09/21
Valeurs brutes					
Terrains	1 423				1 423
Constructions	23 276	703	(77)	168	24 070
Immeubles de placement					
Matériel et outillage	25 838	334	(2 267)	465	24 370
Autres immobilisations corporelles	9 213	266	(1 240)	119	8 358
Immobilisations corporelles en cours	149	66	(18)	(136)	61
Avances et acomptes	67			(67)	
Total valeurs brutes	59 966	1 369	(3 602)	549	58 282
Amortissements et Dépréciations					
Terrains	(145)	(13)		1	(157)
Constructions	(11 625)	(1 051)		(130)	(12 754)
Immeuble de placement					
Matériel et outillage	(22 765)	(740)		2 266	(220)
Autres immobilisations corporelles	(6 887)	(574)		1 225	(64)
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Total amortissements et dépréciations	(41 422)	(2 378)	3 543	(413)	(40 670)
Valeurs nettes					
Terrains	1 278	(13)		1	1 266
Constructions	11 651	(348)	(25)	38	11 316
Immeuble de placement					
Matériel et outillage	3 073	(406)	(1)	245	2 911
Autres immobilisations corporelles	2 326	(308)	(15)	55	2 058
Immobilisations corporelles en cours	149	66	(18)	(136)	61
Avances et acomptes	67			(67)	
Total valeurs nettes	18 544	(1 009)	(59)	136	17 612

dont IFRS16 acquisition constructions 589k€ (VB) et -656k€ (Amort.)

Variation des immobilisations corporelles pour l'exercice 2021-2022 (Valeurs en K€)

Immobilisations corporelles	30/09/21	Acquisit.	Cessions	Reclass & autres (*)	30/09/22
Valeurs brutes					
Terrains	1 423				1 423
Constructions	24 070	488	(99)	759	25 218
Immeubles de placement	0				
Matériel et outillage	24 370	1 181	(1 029)	524	25 046
Autres immobilisations corporelles	8 358	765	(282)	184	9 025
Immobilisations corporelles en cours	61	497		(34)	524
Avances et acomptes					
Total valeurs brutes	58 282	2 931	(1 410)	1 433	61 236
Amortissements et Dépréciations					
Terrains	(157)	(13)			(170)
Constructions	(12 754)	(1 201)		74	(297)
Immeuble de placement					
Matériel et outillage	(21 459)	(700)		1 002	(424)
Autres immobilisations corporelles	(6 300)	(550)		193	(139)
Immobilisations corporelles en cours		(56)			(2)
Avances et acomptes					(58)
Total amortissements et dépréciations	(40 670)	(2 520)	1 269	(862)	(42 783)
Valeurs nettes					
Terrains	1 266	(13)			1 253
Constructions	11 316	(713)	(25)	462	11 040
Immeuble de placement					
Matériel et outillage	2 911	481	(27)	100	3 465
Autres immobilisations corporelles	2 058	215	(89)	45	2 229
Immobilisations corporelles en cours	61	441			(36)
Avances et acomptes					466
Total valeurs nettes	17 612	411	(141)	571	18 453

dont IFRS16 acquisition constructions 392k€ (VB) et -823k€ (Amort.)

(*) dont écarts de conversion

Crédit-bail et IFR16 (Valeurs en K€)

Les biens en crédit-bail ou location longue durée font l'objet d'un retraitement et ont été portés dans les comptes d'actifs correspondants comme s'ils avaient été acquis en pleine propriété, le solde restant dû ayant été porté au passif. Les loyers ont été ventilés entre les postes de dotations aux amortissements et de frais financiers. Au 30 septembre 2022, l'application de la norme IFRS16 a fait l'objet d'un retraitement à l'actif de 3 939 K€ et un amortissement de 823 K€.

Note 2.3.1 : Tests de valorisation des actifs immobilisés

Des tests de valorisation sont pratiqués par Unités Génératrices de Trésorerie (entités juridiques en France et à l'étranger) pour les actifs immobilisés corporels et incorporels dès lors qu'un indice de perte potentielle de valeur existe, et au moins une fois par an pour les actifs incorporels à durée de vie indéfinie, principalement les goodwill. Lorsque la valeur nette comptable de ces actifs devient supérieure au montant le plus élevé de leur valeur d'utilité ou de cession, une dépréciation est enregistrée, du montant de la différence.

La valeur d'utilité est fondée sur les flux de trésorerie futurs actualisés qui seront générés par ces actifs. La revue de principe des modèles de valorisation des valeurs d'entreprise par rapport à leur goodwill respectif en 2022,

selon l'IAS36, a confirmé les paramètres en vigueur, y compris le taux d'actualisation sur l'UGT IMG Canada à 7.4%, et la non-constatation de dépréciations de ces actifs ; les autres UGT comprennent toujours le taux d'actualisation de 7.1%.

La tendance relative aux hypothèses d'activité est cohérente avec les dernières estimations budgétaires, qui tiennent compte des réalisations enregistrées sur les exercices précédents et d'une demande forte du marché pour le Canada sur 2023. Les taux de marge opérationnels pris en compte sont cohérents avec les taux de marge constatés.

La valeur finale est égale à la rente du dernier free cash-flow actualisé à l'infini avec ou sans croissance. La variation de +/- 1 point du taux d'actualisation et du taux de croissance ne remet pas en cause ces valeurs.

Les données utilisées dans le cadre de la méthode des flux de trésorerie prévisionnels actualisés proviennent des budgets annuels et plans pluriannuels établis par la Direction du Groupe sur la base des informations filiales remontées.

Par ailleurs, lorsque les actifs immobilisés sont portés par une société immobilière du Groupe, le test de valorisation est réalisé en regroupant dans l'UGT la société opérationnelle et la société immobilière qui porte les actifs.

Note 2.4 : Autres actifs financiers

Ce poste comprend depuis 2020 une caution MEDIA 6 versée de 250 K€ et de 150 k€ en 2022 à la BPI lors de la mise en place des emprunts correspondant, 155 K€ de titres, et 92 K€ de prêts et cautionnements d'exploitation.

Note 2.5 : Stocks et en cours

Les stocks de matières premières et marchandises sont évalués selon la méthode du prix unitaire moyen pondéré. Les critères retenus pour déprécier les stocks sont ceux couramment admis et une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur de réalisation devient inférieure au coût de revient enregistré.

Les en-cours sont valorisés en fonction de l'avancement de chacune des affaires. La valorisation est établie sur la base des coûts de production.

La société conçoit et fabrique des produits spécifiques pour chacun de ses clients. Il n'existe donc pas de « catalogue produits » ni de « tarif produits » remis aux clients. Chaque marché est négocié sous forme d'appel d'offres en tenant compte du prix des matières premières au moment de la négociation avec le client. Le prix remis au client est garanti pour une période équivalente à la garantie de prix fournie par les fournisseurs. Il n'existe donc pas de risque prix matière.

Stocks et en-cours de production	30/09/21	30/09/22
Matières premières	3 522	4 421
En-cours de production	1 610	2 147
Produits finis	2 943	4 853
Marchandises	188	182
Total stocks bruts	8 263	11 603
Matières premières	(524)	(553)
En-cours de production	(88)	(323)
Produits finis	(24)	(87)
Marchandises		
Total dépréciations	(636)	(963)
Total stocks nets	7 627	10 640

La hausse des stocks est inhérente au redémarrage de l'activité et aux stocks PF en attente de livraison/facturation au Canada pour 1.9M€.

Note 2.6 : Créances clients et autres débiteurs (Valeurs en K€)

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et sont à moins d'un an. Une dépréciation ou perte de valeur est constatée dans le cas où un litige ou une perte de crédit est attendue selon la norme IFRS 9.

Créances clients et autres créances	30/09/21	30/09/22
Créances clients (<i>brutes</i>)	13 105	17 773
Dépréciations	(194)	(204)
Créances clients (<i>nettes</i>)	12 911	17 569
Créances sur personnel et organismes sociaux	258	32
Créances fiscales	2 256	2 972
Autres créances (<i>brutes</i>)	856	462
Dépréciations		
Autres créances (<i>nettes</i>)	856	462
Total créances clients et autres débiteurs (<i>nettes</i>)	16 281	21 035

La hausse des créances clients est inhérente au redémarrage des activités et leur saisonnalité forte sur les 2 derniers mois de l'exercice 2022.

Les pertes de crédit clients sont faibles du fait de nos secteurs de clientèle et des enquêtes financières systématiquement établies à chaque affaire. Lorsque survient néanmoins un indice de perte de crédit, le taux de provisionnement est établi au cas par cas.

Les échéances des créances clients au 30 septembre 2022 s'analysent comme suit :

Échéances créances clients	30/09/21	30/09/22
Non échu	11 266	14 608
Echu de 1 à 90 jours	1 270	2 198
Echu de 91 à 180 jours	298	353
Echu de 181 à 360 jours	40	459
Echu > 360 jours	37	155
Total créances clients (<i>brutes</i>)	12 911	17 773

Note 2.7 : Autres actifs non courants et courants (Valeurs en K€)

Autres actifs non courants	30/09/21	30/09/22
Créance d'impôt	7	2
Autres actifs à long terme		
Total autres actifs non courants	7	2

La créance d'impôt se compose de :

- Un crédit d'impôt de filiales étrangères pour 2 K€ .

Créances d'impôt et autres actifs courants	30/09/21	30/09/22
Créance d'impôt		188
Prêts et cautionnement à moins d'un an	136	142
Charges constatées d'avance	1 361	1 724
Total autres actifs courants	1 497	2 054

Les charges constatées d'avance sont :

- Des charges diverses de fonctionnement se rapportant à la période suivante
- Des en-cours de production comptabilisés à l'avancement d'un montant de 680K€

Note 2.8 : Trésorerie et équivalents de trésorerie (Valeurs en K€)

Trésorerie et équivalents de trésorerie	30/09/21	30/09/22
Titres de placement et intérêts courus	334	334
Trésorerie	19 275	10 268
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19 609	10 602

Les titres de placement représentent essentiellement des parts sociales dans une de nos banques.

La trésorerie excédentaire est placée autant que possible en comptes à terme ou en comptes courants bancaires rémunérés, sa baisse est principalement due au redémarrage et son effet levier sur le BFR tel qu'analysé dans les notes annexes au TFT plus haut.

Note 2.9 : Capitaux propres

Au 30 septembre 2022, le capital social de 9 220 K€ est composé de 2 881 250 actions d'une valeur nominale de 3,20 €, de même catégorie et entièrement libérées.

Dans le cadre du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée Générale Mixte du 29 mars 2022, la société MEDIA 6 détenait 258 037 actions en propre au 30 septembre 2022 comptabilisées en déduction des capitaux propres consolidés pour un montant de 2 720K€.

Note 2.10 : Passifs financiers

Trois emprunts bancaires conclus en 2019 figurent en passifs financiers pour un total de 16 000 K€ pour l'acquisition d'IMG.

Trois autres emprunts bancaires furent conclus en 2020 au titre du PGE pour 6 000 K€ en raison de la crise sanitaire. 2 ont été remboursés pour 3 000 K€ sur l'exercice précédent. Le contrat restant pour 3 000 K€ doit être remboursé en 07/2023.

Un contrat d'emprunt a été souscrit le 31 décembre 2021 auprès de BPIFrance pour 3 000 k€.

Les concours bancaires court-terme d'exploitation de 13 K€ doivent être rapprochés des disponibilités inscrites à l'actif pour 10 268 K€ afin d'apprécier la trésorerie nette court terme positive de 10 255K€ du Groupe à la clôture de l'exercice.

La quasi-totalité des passifs financiers est concentrée sur l'activité Services du Groupe (MEDIA 6 SA et sociétés immobilières).

Variation des passifs financiers (Valeurs en K€)

Passif non courants	30/09/21	+	-	Reclass.	30/09/22
Emprunts auprès d'établissements de crédit	15 711	3 000		(6 501)	12 210
Emprunts (IFRS 16)	3 949	425	(435)		3 939
Autres emprunts et dettes assimilées	220				220
Total Passifs non courants	19 880	3 425	(435)	(6 501)	16 369

Passifs courants	30/09/21	+	-	Reclass.	30/09/22
Emprunts auprès d'établissements de crédit	3 473		(3 473)	6 501	6 501
Emprunts (crédit-bail)		3	10		13
Concours bancaires					
Autres emprunts et dettes assimilées		24	20	(23)	21
Intérêts courus sur emprunts					
Total Passifs courants	3 500	30	(3 496)	6 501	6 535

Echéancier des passifs financiers (Valeur en K€)

Nature des passifs financiers	30/09/22	Échéance		
		- 1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus 5 ans
Emprunts bancaires à taux variables				
Emprunts bancaires à taux fixes	18 711	6 501	12 210	
Emprunts (IFRS 16)	3 939	781	3 158	
Autres emprunts et dettes assimilées	220	0	220	
Banques créditrices	13	13	0	
Intérêts courus sur emprunts	21	21	0	
TOTAL	22 904	7 316	15 588	0

La quasi-totalité des passifs financiers est concentrée sur l'activité Services du Groupe (MEDIA 6 SA et sociétés immobilières).

Les passifs financiers par année se décomposent comme suit :

	du 01/10/22 au 30/09/23	du 01/10/23 au 30/09/24	du 01/10/24 au 30/09/25	du 01/10/25 au 30/09/26	du 01/10/26 au 30/09/27	du 01/10/27 au 30/09/28	Total
Emprunts banc. à taux variable - nominal							
Emprunts banc. à taux variable - intérêts							
Emprunts banc. à taux fixe - nominal	6 501	3 176	3 305	3 321	2 408		18 711
Emprunts banc. à taux fixe - intérêts	21						21
Emprunt IFRS16 - nominal	781	856	837	599	558	308	3 939
Crédit-bail immobilier - intérêts							
Autres emprunts et dettes assimilées		220					220
Banques créditrices	13						13
TOTAL	7 316	4 252	4 142	3 920	2 966	308	22 904

RISQUES

Risque de taux d'intérêt

Les emprunts du Groupe essentiellement contractés et enregistrés dans les comptes de MEDIA 6 SA sont soit à taux variables indexés sur l'Euribor 3 mois, soit à taux fixe. Au 30 septembre 2022, tous les emprunts contractés résiduels sont à taux fixe.

Risque de change

Le Groupe MEDIA 6 est peu exposé aux risques de change compte tenu de la prépondérance de l'euro dans les volumes d'achats et de ventes.

Les filiales qui sont localisées en dehors de la zone euro - MEDIA 6 ROMANIA, MEDIA 6 ASIA PRODUCTION Ltd, MEDIA 6 MASTERPIECE Ltd, DONGGUAN MEDIA 6 POS EQUIPMENT Co Ltd, Media 6 IMG - et qui peuvent être amenées à enregistrer à l'échelle locale des écarts de change non négligeables demeurent toutefois non significatives de ce point de vue à l'échelle du Groupe.

En tout état de cause, si les circonstances l'exigent, des couvertures spécifiques sont constituées sur la base des parités contractuelles tant à l'achat (fournisseurs) qu'à la vente (clients) dès lors qu'un risque potentiel est identifié.

Risque clients

Le risque de non-recouvrement des créances clients est maîtrisé en amont par une bonne connaissance du marché, de la qualité de signature de sa clientèle, et pour certains nouveaux clients par la détermination d'en-cours résultant d'analyses financières spécifiques. Les créances sont réparties sur environ 500 clients (entités juridiques différentes), dont aucun ne dépasse 15% du chiffre d'affaires consolidé.

Note 2.11 : Engagements envers le personnel et autres provisions (Valeurs en K€)

Indemnités de fin de carrière

Le risque de départ en retraite est provisionné dans les conditions suivantes :

Salariés concernés	tous les salariés en CDI
Date départ à la retraite	60 à 67 ans
Base	Indemnité conventionnelle de départ en retraite
Probabilité du risque	jusqu'à 40 ans d'âge ⇒ de 1,5% à 15% de risque de 41 ans à 50 ans d'âge ⇒ de 18% à 45% de risque de 51 ans à 67 ans d'âge ⇒ de 50% à 100% de risque
Taux moyen revalorisation des salaires	1%
Taux moyen charges soc. patronales	41,11%
Actualisation	0.87% au 30/09/21 et 3.74% au 30/09/22 (Source Taux iBoxx Corporates AA)

Cette provision est destinée à faire face aux engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite. Elle résulte d'un calcul effectué selon une méthode prospective prenant en compte l'ancienneté, l'espérance de vie (table de mortalité INSEE 2014) et le taux de rotation du personnel, ainsi que des hypothèses de revalorisation et d'actualisation. Ce calcul tient compte de la nouvelle loi sur les départs à la retraite.

A partir de ces hypothèses, l'impact annuel enregistré en résultat courant se décompose comme suit :

- Coût des services rendus : -143 K€
- Coût financier : -18 K€
- Impact des entrées de l'exercice : -7 K€
- Impact des sorties de l'exercice : +404 K€

Soit un produit de 236 k€.

Les écarts actuariels retraités en réserves pour 379 k€ se décomposent comme suit :

- Impact des variations actuarielles : +379 K€

Soit au total, une variation de +616 K€.

Aucune provision n'a été constituée pour les filiales étrangères, ces dernières n'ayant aucune obligation légale ou constructive en la matière.

Variation des engagements envers le personnel et autres provisions (Valeurs en K€)

Engagements envers le personnel	30/09/21	+	-	30/09/22
Provisions indemnités de départ à la retraite	1 905		(616)	1 289
Total engagements envers le personnel	1 905		(616)	1 289

Autres provisions	30/09/21	Augm. Dotat.	Diminution		30/09/22
			Utilisat.	Reprise	
Provisions pour litiges & charges	14	216	(14)		216
Autres provisions pour risques	797	234	(423)		608
Provisions pour risques sociaux					
Sous-total Non courant	811	450	(437)		824
Provisions pour charges (<1an)	155	82			237
Provisions pour litiges (< 1 an)					
Provisions pour risques sociaux (< 1 an)	27	2		(27)	2
Provisions pour restructuration (< 1 an)					
Sous-total Courant	182	84		(27)	239
Total autres provisions	993	534	(437)	(27)	1 063

Pour les risques sociaux ou charges, les provisions constituées correspondent à notre meilleure estimation étayée.

Autres passifs non courants

Autres passifs non courants	30/09/21	+	-	30/09/22
Provision pour dette d'impôts				
Autres passifs non courants				
Total passifs non courants				

Note 2.12 : Dettes fournisseurs et autres créditeurs (Valeurs en K€)

Les dettes fournisseurs et des autres créditeurs sont à moins d'un an.

Dettes fournisseurs et autres créditeurs	30/09/21	30/09/22
Fournisseurs	10 791	10 231
Dettes sur acquisitions d'actifs	4	4
Dettes sociales	2 960	2 944
Dettes fiscales	2 266	1 543
Dividendes à payer		
Autres dettes	5 929	5 303
Total dettes fournisseurs et autres créditeurs	21 950	20 025

(Cf rapport de gestion)

Note 2.13 : Autres passifs courants (Valeurs en K€)

Autres passifs courants	30/09/21	30/09/22
Produits constatés d'avance (PCA)	2 720	3 787
Total autres passifs courants	2 720	3 787

Les en-cours de production comptabilisés à l'avancement sont de 1167K€. Ils proviennent de nos activités comptabilisées à l'avancement.

Par ailleurs, certaines conditions de vente incoterms ne permettent pas la reconnaissance du chiffre d'affaires dès facturation, générant ainsi un PCA.

Note 2.14 : Informations sectorielles

Eléments d'Actif et de Passif par secteurs d'activité au 30/09/2021 (Valeurs en K€)

ELEMENTS D'ACTIF	Production	Services		Total au 30/09/21
		Non Immobilier	Immobilier	
Actifs non courants				
Goodwill	13 182	1 530		14 712
Immobilisations incorporelles	58	212		270
Immobilisations corporelles	8 454	622	8 537	17 613
Immeuble de placement				
Impôts différés	462	376	10	848
Autres actifs non courants	6			6
Actifs non courants destinés à être cédés				
Actifs courants				
Stocks et en-cours	7 443	184		7 627
Clients et autres débiteurs	13 508	2 763	10	16 281
Créances d'impôt et autres actifs courants	1 402	62	33	1 497

ELEMENTS DE PASSIF	Production	Services		Total au 30/09/21
		Non Immobilier	Immobilier	
Passifs non courants				
Passifs financiers non courants	4 169	15 711		19 880
Engagements envers le personnel	1 141	765		1 906
Autres provisions	207	604		811
Impôts différés	20		1 197	1 217
Autres passifs non courants				
Passifs courants				
Passifs financiers courants (moins d'un an)	1	3 500		3 501
Provisions (part à moins d'un an)	182			182
Fournisseurs et autres créiteurs	17 237	2 697	2 016	21 950
Dettes d'impôt	28	113		141
Autres passifs courants	2 099	372	249	2 720

Eléments d'Actif et de Passif par secteurs d'activité au 30/09/2022 (Valeurs en K€)

ELEMENTS D'ACTIF	Production	Services		Total au 30/09/22
		Non Immobilier	Immobilier	
Actifs non courants				
Goodwill	13 182	1 530		14 712
Immobilisations incorporelles	42	224		266
Immobilisations corporelles	9 549	695	8 209	18 453
Immeuble de placement	0			
Impôts différés	201	313		514
Autres actifs non courants	2			2
Actifs non courants financiers	143	501	2	646
Actifs courants				
Stocks et en-cours	10 476	164		10 640
Clients et autres débiteurs	19 109	1 919	7	21 035
Créances d'impôt et autres actifs courants	1 966	71	16	2 053

ELEMENTS DE PASSIF	Production	Services		Total au 30/09/22
		Non Immobilier	Immobilier	
Passifs non courants				
Passifs financiers non courants	4 159	12 210		16 369
Engagements envers le personnel	712	577		1 289
Autres provisions	492	332		824
Impôts différés	24	1	1 104	1 129
Autres passifs non courants				
Passifs courants				
Passifs financiers courants (moins d'un an)	12	6 523		6 535
Provisions (part à moins d'un an)	239			239
Fournisseurs et autres créiteurs	16 582	3 132	311	20 025
Dettes d'impôt	40	383		423
Autres passifs courants	3 132	417	238	3 787

Investissements par secteurs d'activité au 30/09/2021 (Valeurs en K€)

Nature d'investissements	Production	Services	Total
Immobilisations incorporelles			
Concessions, brevets			
Autres immobilisations incorporelles	2	209	211
Immobilisations incorporelles en cours			
Avances et acomptes			
Sous-Total immobilisations incorporelles	2	209	211
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions	592	111	703
Matériel et outillage	334		334
Autres immobilisations corporelles	179	87	266
Immobilisations corporelles en cours	23	43	66
Avances et acomptes			
Sous-Total immobilisations corporelles	1 128	241	1 369
Total Investissements	1 130	450	1 580

(*) total 1 580 K€ dont IFRS16 pour 589 K€, soit 991 K€ d'investissements classiques hors contrats de location.

Investissements par secteurs d'activité au 30/09/2022 (Valeurs en K€)

Nature d'investissements	Production	Services	Total
Immobilisations incorporelles			
Concessions, brevets	5		5
Autres immobilisations incorporelles	12	118	130
Immobilisations incorporelles en cours			
Avances et acomptes			
Sous-Total immobilisations incorporelles	17	118	135
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions	394	94	488
Matériel et outillage	1 181		1 181
Autres immobilisations corporelles	397	368	765
Immobilisations corporelles en cours	497		497
Avances et acomptes			
Sous-Total immobilisations corporelles	2 469	462	2 931
Total Investissements	2 486	580	3 066

(*) total 3 066 K€ dont IFRS 16 pour 392 K€, soit 2 674 K€ d'investissements classiques hors contrats de locations.

Dotations nettes aux amortissements par secteurs d'activité au 30/09/2021 (Valeurs en K€)

	Production	Services	Total
Immobilisations incorporelles	(56)	(37)	(93)
Immobilisations corporelles	(1 737)	(643)	(2 380)
Total Dotations nettes aux amortissements	(1 793)	(680)	(2 473)

Dotations nettes aux amortissements par secteurs d'activité au 30/09/2022 (Valeurs en K€)

	Production	Services	Total
Immobilisations incorporelles	(23)	(98)	(121)
Immobilisations corporelles	(1 918)	(602)	(2 520)
Total Dotations nettes aux amortissements	(1 941)	(700)	(2 641)

PARTIE 3 : NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT

Note 3.0 : Chiffre d'affaires

Méthode de reconnaissance du Chiffre d'affaires

La reconnaissance du chiffre d'affaires est effectuée :

- soit à la livraison des produits (base Ex-Works - départ usine ou entrepôt, ou DDP au départ de l'Asie notamment)
- soit à l'avancement pour les prestations de services (installation, agencement...)

Pour les contrats à long terme, le pourcentage d'avancement correspond aux montants des jalons acceptés par le client rapportés à la commande totale. Les produits enregistrés sur ce type de contrats au 30 septembre 2022 s'élèvent à 10 031 K€. Sur les contrats en cours au 30 septembre 2022, il a été perçu 2 077 K€ d'avances et les créances à recevoir s'élèvent à 1 374 K€.

Dans l'éventualité de pertes à terminaison, une provision est constituée. Au 30 septembre 2022, une provision a été constatée pour 216 k€.

Répartition du Chiffre d'affaires par secteurs d'activités (Valeurs en K€)

Les principes de classement des différentes activités du Groupe par secteurs sont les suivants :

Le secteur Production qui regroupe les activités :

- Carton,
- Plastique,
- Métal,
- Bois et agencement de mobilier commercial multi matériaux
- Mèches et mèchiers.

Le secteur Services qui regroupe les activités :

- Création,
- Installation,
- Activités immobilières,
- Divers (s'il y a lieu).

Chiffre d'affaires par secteurs d'activité	30/09/21	30/09/22
Secteur Production	56 181	73 403
Secteur Services	9 555	9 507
TOTAL	65 736	82 910

Répartition du Chiffre d'affaires par secteurs géographiques (Valeurs en K€)

Chiffre d'affaires par secteurs géographiques	30/09/21	30/09/22
France	44 357	52 496
Europe (<i>hors France</i>)	1 871	2 410
Reste du monde	19 508	28 004
TOTAL	65 736	82 910

Le chiffre d'affaires « Reste du monde » correspond à l'activité des filiales en Chine et Canada.

Aucun client ne représente plus de 15% du chiffre d'affaires consolidé.

Note 3.1 : Résultats par secteurs d'activité

Résultat Opérationnel (Valeurs en K€)

Résultats Opérationnels	30/09/21	30/09/22
Secteur Production	(2 195)	(2 580)
Secteur Services	1 748	3 203
TOTAL	(447)	623

Résultat Nets (Valeurs en K€)

Résultats Nets	30/09/21	30/09/22
Secteur Production	(2 338)	(2 642)
Secteur Services	1 228	3 157
TOTAL	(1 110)	515

Note 3.2 : Charges de personnel (Valeurs en K€)

Charges de personnel	30/09/21	30/09/22
Salaires	(18 440)	(18 946)
Charges sociales	(4 908)	(5 842)
Frais d'intérim	(2 221)	(3 058)
Participation		
Dotations nettes engagements de retraite	93	237
TOTAL	(25 476)	(27 609)

Note 3.3 : Dotations aux amortissements et provisions (Valeurs en K€)

Dotations aux amortissements	30/09/21	30/09/22
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	(93)	(121)
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	(2 380)	(2 520)
Dotations aux amortissements des immobilisations	(2 473)	(2 641)

Dotations nettes aux provisions	30/09/21	30/09/22
Dotations aux provisions pour litiges salariaux	(457)	151
Dotations aux provisions pour autres litiges	(14)	(216)
Dotations pour dépréciations des actifs circulants	(138)	(330)
Dotations aux provisions	(609)	(395)
Reprises / utilisations sur provisions pour litiges salariaux		
Reprises / utilisations sur provisions pour autres litiges		
Reprises / utilisations sur dépréciations des actifs circulants		
Reprises / utilisations sur provisions		
Dotations nettes aux provisions	(609)	(395)

Les reprises de provisions utilisées ont été positionnées en déduction des charges comptabilisées de même nature dans le compte de résultat, et constituent exactement la différence avec ces tableaux 3.3 et 3.4.

Note 3.4 : Autres produits et charges d'exploitation (Valeurs en K€)

Autres produits et charges d'exploitation	30/09/21	30/09/22
Autres charges d'exploitation	(128)	(185)
Autres produits d'exploitation (*)	2 281	151
Total autres produits et charges d'exploitation	2 153	(34)

(*) dont + 1 774 K€ de subventions d'exploitation (Covid-19) de l'Etat Canadien sur 2021.

Note 3.5 : Autres produits et charges opérationnels (Valeurs en K€)

Autres produits et charges opérationnels	30/09/21	30/09/22
Dotation nette aux provisions pour charges non récurrentes		
Charges non récurrentes		
Produits non récurrents		
Crédit d'impôt sur exercices antérieurs		
Total Autres produits et charges opérationnels	0	0

Note 3.6 : Coût de l'endettement financier net / Autres produits et charges financiers

La gestion de trésorerie est centralisée par la holding MEDIA 6 SA. Chaque filiale dispose d'un compte courant rémunéré en fonction du taux du marché sur lequel MEDIA 6 SA place ses excédents et approvisionne ses insuffisances (sauf pour les emprunts antérieurement conclus par les entreprises nouvellement rachetées). Seul l'excédent global de trésorerie (ou l'insuffisance globale) est placé ou emprunté par la holding sur le marché.

Des écarts de change défavorables sont issus de positions bilancielles évoluant en devises étrangères.

Note 3.7 : Impôt sur les bénéfices (Valeurs en K€)

Impôt sur les bénéfices	30/09/21	30/09/22
Impôt sur les résultats	(154)	36
Charges / Produits intégration fiscale		
Impôts différés	(209)	167
Total impôt sur les bénéfices	(363)	203

L'impôt sur les résultats des sociétés françaises a été comptabilisé au 30/09/2022 au taux de 26.5% majoré de la contribution sociale de 3,3% sur une partie de l'impôt société, soit un taux effectif global de 29.5%. L'impôt sur les sociétés a été calculé à 26.5% sur une partie du résultat fiscal.

L'impôt sur les résultats des sociétés étrangères a été comptabilisé au 30/09/2022 au taux en vigueur dans chacun des pays concernés.

Note 3.8 : Impôts différés (Valeurs en K€)

Les impôts différés en consolidation résultent des retraitements et éliminations pratiqués, et des différences temporelles apparaissant entre les bases comptables et les bases fiscales. Ils sont évalués en utilisant les règles fiscales adoptées ou quasi-adoptées à la clôture. Les impôts différés actifs s'élèvent à 514 K€ et les impôts différés passifs à 1 129 K€. La variation de l'impôt différé comptabilisé au compte de résultat annuel se traduit par un produit de 167 K€. L'activation des impôts différés actifs a été effectuée en tenant compte des perspectives de résultats des deux prochains exercices. Il est par ailleurs précisé que les déficits ne sont pas activés sur les filiales étrangères.

Impôts différés actifs (en K€)	30/09/21	Variations			30/09/22
		Réserves	Résultat	Reclasst	
Différences temporelles (social vs fiscal)	500	(6)	(156)	(49)	289
Elimination résultats internes	14	-14			
Amortissements dérogatoires	(103)	7	12		(84)
Activation de reports déficitaires	84		(10)		74
Rappels et crédits d'impôts antérieurs					
Fonds de commerce	42				42
Dépréciation des actions propres	(7)			7	
Indemnités de fin de carrière	2	13	73	(1)	87
IFRIC 21					
Ecart de conversion	317	(415)	204		106
Total impôts différés actifs	849	(415)	123	(43)	514
Impôts différés passifs (en K€)	30/09/21	Variations			30/09/22
		Réserves	Résultat	Reclasst	
Différences temporelles (social vs fiscal)	(96)	(7)	53	(49)	(99)
Indemnités de fin de carrière		(1)	(4)	(1)	(6)
Amortissements dérogatoires	111	(2)	(4)		105
Rééval. constructions (immob. corporelles)	1 257	24	(135)		1 146
Crédit bail	(51)		(14)		(65)
IFRIC 21	5	(5)	1		1
Dépréciation des actions propres			34	7	41
Autres	(10)	(9)	25		6
Total impôts différés passifs	1 216		(44)	(43)	1 129

Analyse et variation du taux de l'impôt sur les sociétés (Valeurs en K€)

Taux de l'impôt sur les sociétés	30/09/21	30/09/22
Résultat net consolidé	(1 110)	515
Impôt sur les bénéfices	(363)	203
Résultat net consolidé imposable	(747)	312
Impôts sur les sociétés théorique	232	(92)
Taux d'imposition de droit commun	31.00%	29.50%
Différences permanentes	(439)	111
Déficits reportables non activés	(188)	74
Bénéfices non taxés car imputés sur déficits antérieurs non activés		
Ecart de taux d'imposition	32	110
Impôt sur les sociétés comptabilisé	(363)	203
Taux effectif d'imposition	48.59%	65.06%

Note 3.9 : Résultat par action (Valeurs en €)

Le résultat par action est calculé par rapport au résultat part du Groupe.

Résultat par action	30/09/21	30/09/22
Résultat net consolidé (<i>part du Groupe, en K€</i>)	(1 110)	515
Nombre moyen d'actions	2 881 250	2 881 250
Résultat net par action de base	(0.39)	0.18
Équivalents actions sur options de souscription		
Nombre moyen d'actions après effet des conversions potentielles	2 881 250	2 881 250
Résultat net par action dilué	(0.39)	0.18

Note 3.10 : Effectifs

Au 30/09/2022, le Groupe MEDIA 6 emploie 629 personnes en ETP dont 174 au Canada dont :

- | | | | |
|-----------------------|-----|----------|-------|
| - cadres | 34% | - femmes | 36.5% |
| - ouvriers / employés | 66% | - hommes | 63.5% |

Les principes de classement des différentes activités du Groupe sont décrits en note 3.0.

Secteurs d'activités	30/09/21	30/09/22
Secteur Production	424	568
Secteur Services	51	61
Total Effectifs	475	629

Soit +32% du fait du redémarrage des activités post Covid. Il est rappelé que la répartition des effectifs par secteurs d'activités présentée ci-dessus, traduit une situation ponctuelle arrêtée au 30/09/2022. La variation d'activité au cours de l'exercice a corrélativement entraîné, spécialement en ce qui concerne le secteur production, un ajustement des effectifs. Le nombre de salariés n'a donc pas nécessairement été toujours le même au cours de la période écoulée. Ci-après sont indiqués les effectifs moyens annuels mesurés en équivalent temps plein (ETP) :

Effectifs	Moyenne 2021	Moyenne 2022
Personnel sous contrat CDI ou CDD	482	501
Intérim	57	100
Total Effectifs moyens (ETP)	539	601

Soit +11.5% en moyenne annuelle ETP

Note 3.11 : Autres informations

Mandataires sociaux

La rémunération brute versée aux mandataires sociaux de façon directe ou indirecte pour l'exercice écoulé s'est élevée à 367 K€. Elle était de 392 K€ pour le précédent exercice.

Il est par ailleurs précisé que la rémunération du Directeur Général Délégué se décompose en une partie fixe et en une partie variable à l'atteinte d'un objectif de résultat opérationnel consolidé du Groupe pour l'exercice concerné. A l'atteinte de cet objectif cette partie variable représente environ 35% de la rémunération totale, et la partie fixe 65%.

Honoraires des commissaires aux comptes

Au 30 septembre 2022, la charge consolidée relative aux honoraires des commissaires aux comptes intervenant pour l'ensemble des filiales du Groupe (y compris la consolidation) s'élevait à 220,8 K€. La charge correspondante de l'exercice précédent s'établissait à 217,5K€.

(en milliers d'euros)	Grant Thornton		Efico	
	Montants		Montants	
	2021/22	2020/21	2021/22	2020/21
Audit				
Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés				
Émetteur	37.9	37.0	37.9	37.0
Filiales intégrées globalement	34.5	38.9	38.3	38.0
Services autres que la certification des comptes				
Émetteur	0.0	8.1	0.0	0.0
Filiales intégrées globalement	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>dont juridique, fiscal, social</i>	<i>0.0</i>	<i>0.0</i>	<i>0.0</i>	<i>0.0</i>
Total	72.4	84.0	76.2	75.0

Les autres services concernent principalement l'audit MAZARS en Chine 27.7K€ et KPMG au Canada 37.7K€.

Suivi du contrôle fiscal 2013-2015 - Media 6 SA

Il est rappelé qu'à la clôture au 30 septembre 2017, une provision de 792 K€ a été constituée en regard de sommes réclamées par l'administration fiscale suite à un contrôle fiscal portant sur les exercices 2013 à 2015. Ce montant a été réglé. Nos conseils juridiques estiment que les rappels notifiés sont contestables et espèrent un abandon des sommes en litige.

Suivi du contrôle fiscal 2015-2018 - Media 6 SA

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur la période du 01/10/2015 au 30/09/2018. La proposition de rectification émise le 26/12/2019, à laquelle la société a répondu le 07/02/2020, a été réémise le 10/09/2020, et mise en recouvrement en 2 fois les 20/05/2021 et 15/09/2021 pour 1 080 K€, comptabilisés en charges sur l'exercice précédent.

Ces 2 contrôles au fait générateur unique portant sur le formalisme lié à une société animatrice font l'objet d'une contestation globale auprès de l'administration fiscale.

PARTIE 4 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Contrôle fiscal 2019-2021 - Media 6 SA.

Notifié le 28/10/2022, une proposition de rectification fut reçue le 19/12/2022 pour 335K€ au titre de l'exercice 2019. La vérification de comptabilité se poursuivra sur les exercices 2020 et 2021 courant 2023. Le redressement proposé est toujours lié au même fait générateur que sur les contrôles précédents, à savoir le formalisme lié à une société animatrice. Celui-ci, comme les précédents, fait l'objet d'une contestation globale auprès de l'administration fiscale.

Perspectives du Groupe MEDIA 6

Le carnet de commandes continue de s'étoffer. Avec les hausses des couts des énergies qui prennent le relais des hausses matières, l'enjeu des marges est accru.

PARTIE 5 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Cautions accordées par MEDIA 6 SA

En novembre 2018, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (K34 lot 16).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2022 à la somme maximum de 3 569 000 €.

En novembre 2018, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire K34 lot 16).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2022 à la somme maximum de 178 450 €.

En mai 2019, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (K34 avenant lot 16).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2022 à la somme maximum de 418 230 €.

En mai 2019, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire K34 avenant lot 16).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2022 à la somme maximum de 28 400 €.

En juin 2019, puis en octobre 2020 du fait d'un avenant de commande, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à des commandes concernant des prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction de navires (C34 lot 4).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2022 à la somme maximum de 3 183 000 €.

En juin 2019, puis en octobre 2020 du fait d'un avenant de commande, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navires C34 lot 4).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2022 à la somme maximum de 160 424.84 €.

En mai 2020, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à

une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (L34 lot 30).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2022 à la somme maximum de 878 809.92 €.

En mai 2020, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire L34 lot 30).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2022 à la somme maximum de 43 941 €.

En septembre 2020, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (C34 lot 10).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2022 à la somme maximum de 4 593 807.38 €.

En septembre 2020, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire C34 lot 10).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2022 à la somme maximum de 229 690.37 €.

En septembre 2020, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (L34 lot 16).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2022 à la somme maximum de 4 079 831.42 €.

En septembre 2020, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire L34 lot 16).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2022 à la somme maximum de 203 991.57 €.

En septembre 2020, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (L34 lot 27).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2022 à la somme maximum de 593 505.86 €.

En septembre 2020, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire L34 lot 27).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2022 à la somme maximum de 29 675.29 €.

En septembre 2021, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (W34 lot 14).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2022 à la somme maximum de 3 896 867 €.

En septembre 2021, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire W34 lot 14).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2022 à la somme maximum de 194 844 €.

En septembre 2021, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (W34 lot 21).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2022 à la somme maximum de 2 182 835 €.

En septembre 2021, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire W34 lot 21).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2022 à la somme maximum de 109 142 €.

En septembre 2021, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (V34 lot 14).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2022 à la somme maximum de 2 693 000 €.

En septembre 2021, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire V34 lot 14).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2022 à la somme maximum de 269 300 €.

En mai 2022, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (M34 lot 16).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2022 à la somme maximum de 4 145 752.83 €.

En mai 2022, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire M34 lot 16).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2022 à la somme maximum de 414 576 €.

En mai 2022, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (M34 lot 27).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2022 à la somme maximum de 667 625.86 €.

En mai 2022, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire M34 lot 27).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2022 à la somme maximum de 66 764 €.

En mai 2022, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (M34 lot 30).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2022 à la somme maximum de 681 093.58 €.

En mai 2022, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire M34 lot 30).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2022 à la somme maximum de 68 110 €.

En mai 2022, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (A35 lot 4).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2022 à la somme maximum de 3 246 000 €.

En mai 2022, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire A35 lot 4).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2022 à la somme maximum de 324 600 €.

En mai 2022, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (A35 lot 10).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2022 à la somme maximum de 4 651 021.62 €.

En mai 2022, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire A35 lot 10).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2022 à la somme maximum de 465 104 €.

Engagements de crédit bail

Voir note 2.3 de l'Annexe sur les comptes consolidés.

Clauses dites de défaut au sein des contrats d'emprunt

Par principe, au sein du Groupe, les emprunts auprès des établissements de crédit sont contractés par MEDIA 6 SA. Des exceptions concernent des reliquats d'emprunts qui ont été souscrits par certaines filiales préalablement à leur acquisition par MEDIA 6 SA.

Les banques insèrent habituellement dans leurs contrats des clauses dites de défaut qui en cas d'évolution défavorable de certains ratios financiers peuvent entraîner notamment une accélération de l'exigibilité du passif financier concerné ou une augmentation du coût du financement supporté par l'emprunteur.

Encours résiduel utilisable ou utilisé au 30/09/2022	Échéances	Clauses de défaut en cas d'évolution défavorable de certains ratios financiers	
Emprunts à moyen terme			
MEDIA 6 SA (HSBC) Emprunt 2 000 K€ Souscrit en mars 2018 Durée : 20 trimestres	510 K€	15/10/23	Ratios concernant les comptes consolidés Dette nette / Fonds propres < 1 Dette nette / Ebitda < 3
MEDIA 6 SA (CE) Emprunt 2 000 K€ Souscrit en mars 2018 Durée : 60 mois	445 K€	05/10/23	Néant
MEDIA 6 SA (LCL) Emprunt 2 000 K€ Souscrit en mars 2018 Durée : 60 mois	410 K€	07/09/23	Néant
MEDIA 6 SA (HSBC) Emprunt 6 000 K€ Souscrit en décembre 2019 Durée : 90 mois	4 328 K€	15/07/27	Ratios concernant les comptes consolidés Dette nette / Fonds propres < 1 Dette nette / Ebitda < 3
MEDIA 6 SA (BPI) Emprunt 5 000 K€ Souscrit en décembre 2019 Durée : 84 mois	3 393 K€	30/06/27	Néant
MEDIA 6 SA (CE) Emprunt 5 000 K€ Souscrit en décembre 2019 Durée : 90 mois	3 625 K€	05/07/27	Néant
MEDIA 6 SA (HSBC) PGE Emprunt 3 000 K€ Souscrit en juillet 2020 Durée : 36 mois	3 000 K€	05/07/23	Néant
MEDIA 6 SA (BPI) Emprunt 3 000 k€ Souscrit en décembre 2021 Durée : 60 mois	3 000 K€	31/12/26	Néant
TOTAL	18 711 K€		

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Media 6 SA

Exercice clos le 30 septembre 2022

Aux actionnaires de la société **Media 6 SA**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société **Media 6 SA** relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des goodwill

Risque identifié :

Au 30 septembre 2022, les goodwill sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 14 711 milliers d'euros. Ces actifs incorporels font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an à la clôture de l'exercice. Lorsque la valeur d'utilité de ces actifs est inférieure à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Comme indiqué dans la note 2.3.1. « Tests de valorisation des actifs immobilisés » des notes annexes aux comptes consolidés, la valeur d'utilité se fonde sur les flux de trésorerie futurs actualisés qui seront générés par lesdits actifs.

Compte tenu de la sensibilité de ces actifs aux variations de données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de la direction, en particulier les prévisions de flux de trésorerie et les taux d'actualisation utilisés, nous avons considéré l'évaluation de la valeur d'utilité des goodwill comme un point clé de notre audit.

Notre réponse :

Nos travaux ont consisté à apprécier :

- les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation réalisés par le Groupe ;
- les principales estimations, notamment les hypothèses sous-tendant les prévisions de flux de trésorerie, tels que le taux de croissance long terme et les taux d'actualisation retenus.
- la pertinence des analyses de sensibilité aux hypothèses clés réalisées par le Groupe et nous avons également effectué nos propres calculs de sensibilité afin d'être en mesure de nous prononcer sur les analyses retenues par le Groupe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires, des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Déclaration de performance extra financière

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans le rapport de gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés.

En application de la loi, nous vous signalons que la déclaration de performance extra financière ne comprend pas :

- toutes les informations sociales, environnementales et sociétales prévues par l'article L.225-102-1 du Code de commerce.
- les informations requises par le 2 de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

Autres vérifications ou informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1- 2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Media 6 SA par l'Assemblée Générale du 31 mars 2008 et du 28 mars 2014 pour Efico.

Au 30 septembre 2022, Grant Thornton était dans la quinzième année de sa mission sans interruption et Efico dans la neuvième année, dont respectivement quinze et neuf années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonference, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Argenteuil, le 31 janvier 2023

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

Efico

Solange Aïache
Associée

Johanne Aubry
Associée

- IV -

**DEPENDANCE DU GROUPE MEDIA 6
FACE A CERTAINS
FACTEURS DE RISQUE**

LES RISQUES OPERATIONNELS

Risque lié aux conditions de marché

La communication sur le point de vente est un secteur d'activité fortement concurrentiel et très atomisé. Le positionnement du Groupe MEDIA 6 sur ce marché est d'apporter en permanence un ensemble diversifié de produits et de prestations : intégration verticale (création, fabrication, agencement, installation), intégration horizontale (offre multi matériaux avec des usines spécialisées). L'outil de production est à la pointe dans son domaine d'activité.

Assurances

Le Groupe a toujours assuré de manière satisfaisante ses activités dans des conditions conformes aux normes de la profession. Il a mis en place des programmes d'assurance qui permettent une couverture pour divers risques et activités importants qui concernent :

- les risques de dommages matériels et les pertes d'exploitation qui en résultent
- la responsabilité civile
- la responsabilité des dirigeants
- le transport

Le Groupe MEDIA 6 a souscrit des assurances supplémentaires lorsque cela était nécessaire, soit pour respecter les lois en vigueur, soit pour couvrir plus spécifiquement les risques dus à une activité ou à des circonstances particulières.

Les programmes d'assurance sont supervisés par un courtier spécialisé et répartis sur des compagnies d'assurance européennes à surface financière importante.

LES RISQUES LIES A L'ACTIVITE INTERNATIONALE

Risque de taux d'intérêt

Se reporter à la note 2.10 de l'annexe aux comptes consolidés.

Risque de change

Se reporter à la note 2.10 de l'annexe aux comptes consolidés.

Risque pays

Aucune activité n'est développée dans un pays identifié comme risqué.

LES RISQUES LIES A L'ENVIRONNEMENT FINANCIER

Risque clients

Le risque de non-recouvrement des créances clients est maîtrisé en amont par une bonne connaissance du marché, de la qualité de signature de sa clientèle, et pour certains nouveaux clients par la détermination d'en-cours résultant d'analyses financières spécifiques. Les créances sont réparties sur environ 500 clients (entités juridiques différentes, y compris chez un client), dont aucun ne dépasse 15% du chiffre d'affaires consolidé.

Risque sur les engagements financiers

Le risque d'incapacité à faire face à ses engagements financiers est peu important pour le Groupe MEDIA 6 du fait d'un endettement (bancaire et assimilé) inférieur aux capitaux propres de 19%, et d'une trésorerie courante équivalente à 46% de cet endettement.

Risque de liquidité / Informations sur les clauses de défaut au sein des contrats d'emprunt

Le détail de ces clauses est exposé dans l'annexe aux comptes consolidés annuels (Partie 5 - Engagements hors Bilan). Les conditions de leur application ne fait pas apparaître de probabilité d'occurrence des faits génératrices propres à chacune d'entre elles à la clôture des comptes au 30 septembre 2022.

L'échéancier des passifs financiers figure dans la note 2.10 de l'annexe aux comptes consolidés.

Risque de sensibilité des capitaux propres

Une partie des actifs (19% du total actif consolidé au 30/09/2022) est composée d'éléments incorporels (goodwills) dont la valeur dépend en grande partie de résultats opérationnels futurs. L'évaluation de ces goodwills suppose également que le Groupe MEDIA 6 formule des hypothèses réalistes sur des éléments qui sont par nature incertains. Au cas où un changement intervenait dans les hypothèses sous-tendant cette évaluation, une réduction des capitaux propres serait à enregistrer.

Risque de déficience du contrôle interne

L'organisation générale du contrôle interne du Groupe MEDIA 6 repose sur une centralisation et une coordination des services administratifs. Elle concerne les systèmes d'information utilisés par les filiales, le contrôle budgétaire, l'élaboration des comptes consolidés, la gestion centralisée de la trésorerie et des paiements, les opérations de nature juridique ou financière.

Le Groupe MEDIA 6 étend par ailleurs progressivement à l'ensemble de ses filiales un ensemble de procédures et normes communes dans des domaines variés : gestion des achats, suivi des engagements, bilan d'affaires, procédures qualité...

Enfin, un responsable de l'audit interne effectue les missions préventives nécessaires.

Risque d'erreurs ou de pertes de données informatiques

Les filiales françaises du Groupe sont dotées d'un système informatique de base intégrant la gestion commerciale, la gestion de production et la gestion comptable. Les informations peuvent être ainsi suivies en temps réel, les risques d'erreur liés à la saisie multiple sont réduits.

Pour pallier les risques de panne, de coupure électrique, d'attaque de virus ou de vol de données, le Groupe MEDIA 6 s'est doté des outils appropriés tels qu'onduleurs, pare-feux, anti-virus, fort niveau de sécurisation de nos réseaux. Par ailleurs des sauvegardes journalières sont effectuées et stockées sur des sites différents. Des audits externes réguliers testent l'intégrité du système.

- V -

GROUPE MEDIA 6

DECLARATION CONSOLIDEE

DE PERFORMANCE EXTRA FINANCIERE

RESPONSABILITE SOCIALE

La politique sociale du Groupe Media 6 passe par une vigilance sur le niveau de rémunération (adéquation aux conditions de marché), l'harmonisation des salaires pour éviter toute discrimination, le niveau d'expertise des salariés (formation à la demande) et les performances individuelles en regard de l'adéquation au poste et de l'attente des collaborateurs. Des évaluations sont effectuées sur une base annuelle directement entre les collaborateurs et leur manager.

Structure des effectifs (en ETP)

La répartition par pays en moyenne annuelle et celle au 30 septembre 2022 ont été les suivantes :

Moyenne 2022	France	Europe	Chine	Canada	TOTAUX
Permanents	248	65	43	145	501
Temps partiel	69	0	20	11	100
TOTAUX	317	65	63	156	601

Au 30/09/22	France	Europe	Chine	Canada	TOTAUX
Permanents	240	72	45	151	508
Temps partiel	82	-	16	23	121
TOTAUX	322	72	61	174	629

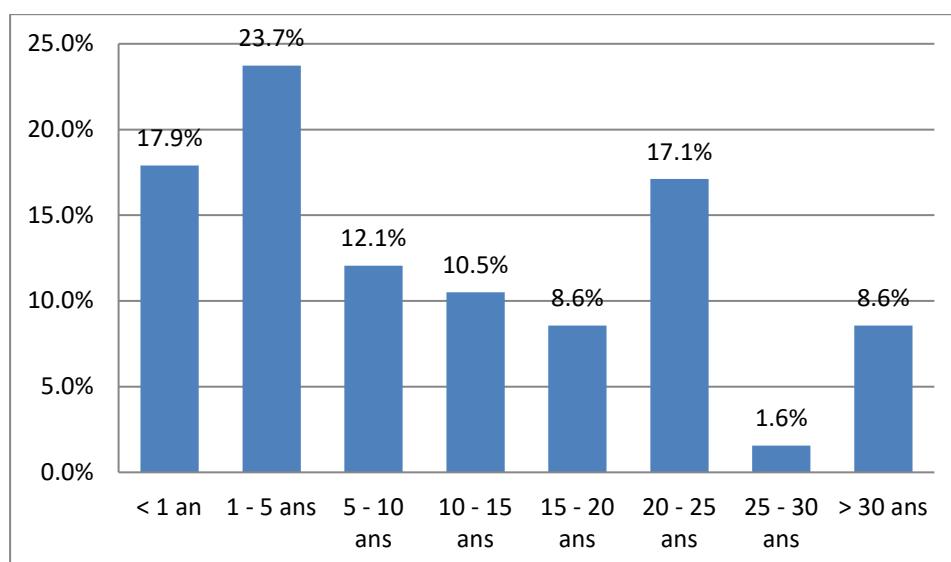
Les statistiques qui suivent concernent les seules filiales françaises.

La répartition comparée femmes / hommes était la suivante pour les permanents :

au 30/09/2022	
Femmes	36.5%
Hommes	63.5%
Total	100%

Les index d'égalité femmes / hommes sont par ailleurs élaborés au niveau des entités légales et publiés sur la page filiale concernée de notre site internet groupe www.media6.com

Au 30 septembre 2022, la pyramide des anciennetés était la suivante :



Cette répartition met en évidence le renouvellement important des collaborateurs en France (en moyenne 41,6 % inférieurs à 5 ans d'ancienneté).

La répartition comparée par catégorie était la suivante :

au 30/09/2022	
Ouvriers-Employés	66%
Cadres	34%
Total	100%

La répartition comparée en fonction du salaire brut mensuel était la suivante :

au 30/09/2022	
< 2 000 €	37,4%
2001 à 3 000 €	28,8%
3001 à 4 000 €	16,3%
4001 à 5000 €	11,7%
> 5 000 €	5,8%
Total	100,0%

Une politique de rémunération variable existe pour les fonctions commerciales.

Les augmentations salariales sont effectuées en fonction d'une part de l'évolution de la carrière, d'autre part de l'appréciation des performances personnelles (pro meritis). Des primes annuelles sont versées au sein de chaque filiale en fonction de l'atteinte des objectifs budgétaires la concernant et d'objectifs personnels.

Il n'a pas été mis en place de plan d'actionnariat salarié en France.

RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE

MEDIA 6 s'engage à minimiser l'impact de ses activités sur l'environnement à travers des démarches organisées et continues concernant l'amélioration de la performance environnementale de ses usines et l'amélioration de l'impact environnemental de ses produits.

Amélioration de la performance environnementale de ses usines :

- Amélioration de la performance énergétique dans une dynamique de neutralité carbone (à travers la réalisation d'un bilan de gaz à effet de serre).
- Pérennité et renouvellement des parcs machines.
- Maîtrise des consommations d'eau, d'énergie, de produits chimiques et de déchets.
- Promotion de la valorisation et du recyclage des déchets.
- Mise en œuvre d'un plan de compensation carbone afin d'atteindre la neutralité carbone.

Amélioration de l'impact environnemental de ses produits vendus :

- Mise en œuvre d'une démarche d'éco conception sur l'ensemble des filiales (Europe, Asie et Amérique du Nord).
- Promotion systématique des actions de performances environnementale dans nos études de conception et offres commerciales (utilisation d'un outil d'analyse de performance environnementale).
- Veille et test de nouvelles matières premières « éco responsables » sur l'ensemble des activités du groupe MEDIA 6.
- Soutien à l'économie circulaire à travers nos partenaires locaux.

L'ensemble de ces points sont soumis à des évaluations et des audits internes et externes.

Les sites industriels planifient et réalisent des contrôles périodiques, afin de répondre aux dispositions réglementaires applicables. Selon les besoins, ces contrôles sont réalisés en interne ou avec l'assistance de prestataires extérieurs. Si une non-conformité est mise en évidence, un plan d'action est mis en place pour y remédier.

A la clôture de l'exercice au 30 septembre 2022, aucune provision n'a été constituée pour risques en matière d'environnement et liée à nos activités.

La liste des actions opérationnelles dans le domaine environnemental peut se présenter comme suit :

1) Certifications

Les sites des filiales MEDIA 6 PRODUCTION PLV (La Ferté Milon -02) et MEDIA 6 PRODUCTION METAL (Amblepuis - 69) sont certifiés ISO 14001 depuis 2012.

MEDIA 6 ATELIERS NORMAND (Sainte Pazanne – 44) est certifiée ISO 14001 depuis 2019.

Les sites des filiales MEDIA 6 ATELIERS NORMAND et MEDIA 6 PRODUCTION PLV sont certifiés PEFC depuis 2013 et FSC en 2020.

Le site de MEDIA 6 en Chine est certifié ISO 9001 et audité par plusieurs clients selon des référentiels équivalents à la certification SA 8000, et est certifiée 14001 depuis 2020.

La même démarche a été initiée pour la nouvelle filiale MEDIA6 IMG au Canada.

Les filiales MEDIA 6 PRODUCTION PLV et MEDIA 6 ATELIERS NORMAND sont labelisées EPV depuis 2016 et 2019

Les filiales MEDIA 6 PRODUCTION METAL, MEDIA 6 IMG et MEDIA 6 Asia ont eu des audits SMETA au cours des trois dernières années.

2) Réduction de l'empreinte carbone

- Produits

Nous avons mis en place en 2019 une démarche d'éco-conception qui a été labellisée AFAQ Eco-conception au plus haut niveau (exemplaire) par l'organisme Afnor.

Etabli sur l'ensemble du Groupe MEDIA 6, cette labellisation met en avant la volonté affirmée de la direction de donner un nouvel élan au cœur même de nos métiers, grâce à l'implication de tous nos collaborateurs. La démarche d'éco-conception chez MEDIA 6 repose en effet sur les compétences de nos collaborateurs au travers d'une approche pluridisciplinaire et transversale. La recherche de performance fait partie intégrante de nos métiers, et se voit amplifiée au travers cette recherche de performance environnementale, prenant en compte l'ensemble du cycle de vie de nos produits.

Durant l'ensemble des étapes du cycle de vie du produit conçu, nous travaillons avec des prestataires, fournisseurs, industriels afin de sourcer, voir créer de nouveaux produits environnementalement innovants.

Au sein de l'usine de MEDIA 6 PRODUCTION PLV, grâce aux investissements réalisés depuis 2017, afin de réutiliser les déchets et rebuts d'injection plastique, dès 2020, nous utilisons 100% de matière recyclée pour l'injection

- Emballages

100% du carton ondulé utilisé pour les emballages est certifié PEFC/FSC.

Le recyclage de nos déchets carton en circuit court (moins de 30 km) mis en place en 2019 en collaboration avec un Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) s'est intensifié.

- Sites industriels

Nous avons réalisé le bilan GES (Gaz à Effet de Serre) de nos sites de production en France à travers l'outil Bilan carbone® proposé par l'Institut Français de Carbone 2013. Depuis 2018, nous sommes intégrés au CDP (Carbone Disclosure Program). Sur notre déclaration 2022, nous avons été notés C sur l'ensemble de notre périmètre d'activité. La réalisation des BGES nous permet de mettre en place des plans d'actions visant à réduire l'impact environnemental de l'ensemble de nos sites de production.

20 % de la consommation électrique du Groupe provient d'une énergie verte renouvelable.

Nous poursuivons notre programme pluriannuel lancé en 2013 de réduction d'énergie dans nos usines :

- MEDIA 6 PRODUCTION METAL (Amblepuis - 69) : rénovation de l'isolation des toitures sur 5 ans.
- MEDIA 6 ATELIERS NORMAND (Sainte Pazanne -44) : rénovation totale des espaces de bureaux (isolation, fenêtres...).
- MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, MEDIA 6 PRODUCTION METAL, MEDIA6 PRODUCTION PLV, MEDIA 6 SA : le programme de remplacement des éclairages au néon par des éclairages Led initié en 2015 sur le site de Sainte Pazanne ayant permis une réduction de la consommation d'électricité de 60%, chiffre largement supérieur aux prévisions initiales de 40%, a été étendu aux autres sites du Groupe au travers d'un plan triennal.

- Parcs véhicules

Nous avons engagé une politique volontariste pour l'utilisation de véhicules propres.

Des bornes de recharge électrique ont été installées au siège social du Groupe. Des véhicules de société et de fonction du siège ont été remplacés par des véhicules électriques.

- Parcs machines

MEDIA 6 investit sur tous ses sites et intègre de nouveaux équipements moins énergivores, plus flexibles et plus ergonomiques.

- Biodiversité

Le déclin des populations d'abeilles représente une menace sérieuse pour la biodiversité du fait de leur rôle dans la pollinisation. Les abeilles sont grandement menacées par les effets combinés du changement climatique, de l'agriculture intensive, de l'usage de pesticides, de la perte en biodiversité par ailleurs et de la pollution.

MEDIA 6 lutte pour la sauvegarde des abeilles depuis 2018 par le parrainage de ruches.

3) Parties prenantes externes

Depuis 2013 nous sommes intégrés au CDP (Carbone Disclosure Program) du Groupe L'OREAL (noté 'A' dans chacune des 3 catégories de notation de ce programme) dans le cadre du « Sharing Beauty With All ».

Nous sommes également intégrés à la plateforme Ecovadis depuis 2017 avec plusieurs de nos clients. Nous mettons en œuvre chaque année un plan d'action afin de suivre notre performance RSE sur quatre rubriques : Environnement, Social et droit de l'Homme, Ethique et Achats responsables. **Le classement ECOVADIS « PLATINIUM » du groupe MEDIA 6 nous situe dans le top 1 % des sociétés.**

Nous adhérons au programme Global Compact France depuis 2018. Cet organisme offre à tous types d'entreprises et d'organisations à but non lucratif un lieu d'échange stimulant pour initier, développer et partager leurs démarches de responsabilité sociétale.

En 2020, nous avons adhéré à deux autres organismes :

Le Responsibility Beauty Initiative (RBI) : il s'agit d'une initiative de l'industrie cosmétique axée sur l'approvisionnement durable. Cette initiative permet de renforcer la durabilité dans les chaînes de valeur, tout en créant des avantages pour les fournisseurs.

Le Science Base Target (SBTi) est une autre initiative qui conduit une action climatique ambitieuse dans le secteur privé en permettant aux entreprises de fixer des objectifs de réduction des émissions basés sur la science. MEDIA 6 a signé sa lettre d'intention en 2021 afin de s'inscrire dans l'ambition de trajectoire 1,5°C.

A fin 2019, 95% des partenaires ont adhéré à la charte RSE. Nous avons réalisé en 2020 une auto-évaluation selon la norme ISO 20400 (Achats Responsables) afin de mesurer la maturité de notre système sur nos achats responsables. Notre niveau de maturité est jugé satisfaisant. Nous exploitons toujours ces résultats pour en définir des plans d'action.

RESPONSABILITE SOCIETALE

La direction du Groupe MEDIA 6 s'inscrit durablement dans une démarche RSE et déclare que son engagement est sincère et motivé.

La démarche RSE est mise en œuvre au sein des filiales et adopte une approche basée sur un socle des valeurs essentielles : promouvoir le sens de la responsabilité et l'épanouissement des salariés au travail.

La stratégie RSE du Groupe MEDIA 6 est ainsi au cœur du processus décisionnel et se décline comme suit : opérer de manière responsable et durable.

Nous gérons nos activités conformément aux attentes de diverses parties prenantes tant aux niveaux national et international.

Nous considérons également la responsabilité d'entreprise comme une composante stratégique qui nous aide à gérer les risques et à saisir les opportunités qui s'offrent à nous dans un monde en évolution.

Nous nous engageons à comprendre, surveiller et gérer notre impact social, environnemental et économique pour nous permettre de contribuer à l'objectif plus large de développement durable de la société.

Nous mobilisons tous les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs sociétaux, et nous invitons les différents responsables et salariés du Groupe à adhérer pleinement pour relever les nouveaux défis.

Cet engagement est profondément enraciné dans nos valeurs fondamentales et nous visons à démontrer ces responsabilités à travers nos actions et dans le cadre de nos politiques d'entreprise.

Au sein du Groupe MEDIA 6, nous définissons la responsabilité sociétale de l'entreprise comme suit :

1. Encourager l'acquisition de compétences à tous les niveaux par la formation, l'encadrement et la communication. Il est nécessaire d'améliorer les pratiques au travail et de promouvoir notre savoir-faire dans tous nos métiers.
2. Améliorer la qualité de vie au travail et encourager la parité, défendre la diversité et assurer la protection de chacun des salariés sans aucune discrimination.
3. Inciter les collaborateurs à observer des comportements éthiques dans les affaires et à lutter contre la corruption avec fermeté et transparence.
4. Communiquer avec les différentes parties intéressées par la démarche RSE du Groupe MEDIA 6 et coordonner les efforts pour la mise en œuvre d'actions communes.
5. S'impliquer dans la vie communautaire dans les localités où sont implantées toutes nos filiales par la participation aux activités associatives et culturelles.
6. Favoriser la cohésion au sein de l'entreprise en créant et entretenant le dialogue social

La Direction Générale veille à ce que toutes les questions de responsabilité sociétale des entreprises soient prises en compte et soutenues dans nos activités opérationnelles et administratives et soient conformes aux meilleurs intérêts des parties prenantes du Groupe MEDIA 6.

MEDIA 6 SA

Comptes sociaux au 30 septembre 2022

RAPPORT FINANCIER

DE L'EXERCICE 2021/2022

CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022

1 - RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 JANVIER 2023 RELATIF AUX COMPTES SOCIAUX DE MEDIA 6 SA ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2022

a) Activité de l'exercice

Le chiffre d'affaires a représenté 6 749 K€, en augmentation de 15% par rapport à l'exercice précédent. Il correspond essentiellement à des prestations de services refacturées aux différentes filiales du Groupe. Le total des charges et autres produits d'exploitation de l'exercice s'est établi à -6 098 K€.

Le résultat d'exploitation s'est ainsi élevé à 651 K€ contre 439 K€ pour le précédent exercice.

Le résultat financier est de -1 518 K€ contre + 4 026 K€ l'année précédente et comprend notamment :

- + 2 900 K€ dividendes perçus
- - 117 K€ de dépréciation d'actions propres
- + 444 K€ de gains de change
- - 82 K€ de charges financières nettes
- - 4 663 K€ de dépréciations de titres et comptes courants

Le résultat fiscal du groupe fiscal français intégré est bénéficiaire pour un montant de +1 444 K€.

b) Faits caractéristiques de l'exercice

Le rebond d'activité généralisé au niveau des filiales opérationnelles aura pesé fortement sur la trésorerie centralisée niveau MEDIA6 SA, du fait des hausses des couts d'achats matières, de l'augmentation des frais fixes pour soutenir la croissance, non répercutées à même hauteur dans les prix de vente, mais surtout des besoins en fonds de roulement qui naturellement rebondissent fortement en période de redémarrage des activités post Covid. Au total, une consommation de cash de plus de 9M€ répartie sur toutes les géographies (cf notes annexes au TFT du rapport financier Groupe).

MEDIA6 a initié en février 2022 le processus de dissolution sans liquidation de ses filiales en sommeil, les SCI Quai de Seine et Mediasixte. Ces filiales étaient sans activité depuis des années, sans salariés. Leur patrimoine résiduel accessoire est in fine confondu avec celui de MEDIA6 SA à la clôture annuelle.

MEDIA6 a également initié l'équivalent de ce même processus à Hong-Kong en vue de dissoudre sa filiale devenue inactive MEDIA6 Asia Limited. Le dénouement est attendu courant 2023.

c) Evènements postérieurs à la clôture

Contrôle fiscal MEDIA6 SA 2019-2021 :

Notifié le 28/10/2022, une proposition de rectification fut reçue le 19/12/2022 pour 335K€ au titre de l'exercice 2019. La vérification de comptabilité se poursuivra sur les exercices 2020+2021 courant 2023. Le redressement proposé est toujours lié au même fait génératrice que sur les contrôles précédents, à savoir le formalisme lié à une société animatrice. Celui-ci, comme les précédents, fait l'objet d'une contestation globale auprès de l'administration fiscale.

Perspectives du Groupe MEDIA 6 :

Le carnet de commandes continue de s'étoffer. Avec les hausses des couts d'achats des énergies qui prennent le relais des hausses matières, l'enjeu des marges est accru.

d) Affectation du résultat

L'exercice comptable se solde par un résultat net déficitaire de -452 114 € qu'il est proposé d'affecter comme suit :

- Imputation en totalité au poste « report à nouveau » pour -452 114 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il conviendra de prendre acte que les dividendes nets distribués au titre des trois exercices précédents ont été :

Exercice	Dividende net par action
30/09/2019	0,26 €
30/09/2020	nul
30/09/2021	nul

e) Activité en matière de recherche et développement

Néant.

f) Dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous devons porter à votre connaissance le montant des dépenses visées à l'article 39-4 du même Code, et l'impôt sur les sociétés correspondant. Pour l'exercice écoulé, les montants sont les suivants :

- Dépenses concernées 36 709 €
- Impôt sur les sociétés correspondant 9 728 €

g) Informations concernant les conventions et engagements réglementés avec des sociétés liées

Nous vous invitons à prendre connaissance du rapport sur les conventions et engagements réglementés des Commissaires aux Comptes, concernant les conventions visées par les dispositions des articles L 225-40 et suivant du Code de Commerce, avant de les soumettre à votre approbation.

h) Délais de paiement

En application des dispositions de l'article L 441-6-1, alinéa 1 du code de commerce, issu de la loi du 4 août 2008, et de l'article D 441-4 du même code et de la loi relative à la consommation n°2013-344 du 17 mars 2014, nous devons vous indiquer les délais de paiement des fournisseurs et des clients au titre des deux derniers exercices.

En euros

Fournisseurs	Total au 30/09/21	Echu	Non échu Total	Non échu < 30j	Non échu entre 30j et 60j	Non échu > 60j
Fournisseurs Tiers	353 280	96 977	256 303	256 303	0	0
Fournisseurs Groupe	139 996	0	139 996	139 996	0	0
Total Fournisseurs	493 276	96 977	396 299	396 299	0	0

Fournisseurs	Total au 30/09/22	Echu	Non échu Total	Non échu < 30j	Non échu entre 30j et 60j	Non échu > 60j
Fournisseurs Tiers	302 663	19 476	283 187	279 310	3 877	0
Fournisseurs Groupe	168 855	0	168 855	168 855	0	0
Total Fournisseurs	471 518	19 476	452 042	448 165	3 877	0

Échéances créances clients en euros	30/09/21	30/09/22
Non échu	682 946	883 468
Echu de 1 à 90 jours	147 597	181 941
Echu de 91 à 180 jours	52 840	162 229
Echu de 180 à 360 jours	53 072	125 735
Echu > 360 jours	217 534	379 012
Total créances clients (brutes)	1 153 989	1 732 385

Les créances Groupe représentent la quasi-totalité des créances.

COMPTES SOCIAUX DE MEDIA 6 SA AU 30 SEPTEMBRE 2022

2.1 BILAN au 30 septembre 2022 (Valeurs en K€)

ACTIF	Notes annexes	Exercices	
		Sept. 2021	Sept. 2022
Immobilisations incorporelles	1	205	221
Immobilisations corporelles	1	557	677
Immobilisations financières	1	42 656	38 496
ACTIF IMMOBILISE		43 418	39 394
Clients et comptes rattachés	2	1 154	1 732
Autres créances et comptes de régularisation	2	11 138	14 567
Valeurs mobilières de placement	4		
Disponibilités		15 166	7 124
ACTIF CIRCULANT		27 458	23 423
TOTAL ACTIF		70 876	62 817

PASSIF	Notes annexes	Exercices	
		Sept. 2021	Sept. 2022
Capital	5	9 220	9 220
Réserves et report à nouveau		20 583	24 160
Résultat de l'exercice		3 577	(452)
Subventions d'investissements			
Provisions réglementées			
CAPITAUX PROPRES		33 380	32 928
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	6	528	208
Emprunts et dettes financières	7	19 210	18 733
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		493	471
Autres dettes et comptes de régularisation	3	17 265	10 477
DETTES		36 968	29 681
TOTAL PASSIF		70 876	62 817

2.2 COMPTE DE RESULTAT au 30 septembre 2022 (Valeurs en K€)

	Notes annexes	Exercices	
		Sept. 2021	Sept. 2022
Chiffre d'affaires		5 847	6 749
Achats et charges externes		(2 218)	(2 539)
Impôts, taxes et versements assimilés		(126)	(132)
Charges de personnel		(2 926)	(3 219)
Dotations nettes amort. et prov. d'exploitation		(136)	(218)
Autres charges et produits d'exploitation		(2)	10
Total des charges et autres produits d'exploitation		(5 408)	(6 098)
RESULTAT D'EXPLOITATION		439	651
Résultat financier	8	4 026	(1 518)
RESULTAT COURANT		4 465	(867)
Résultat exceptionnel	9	(893)	121
Impôt sur les résultats	10	5	294
RESULTAT NET		3 577	(452)

3 - ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Règles et méthodes comptables

La société MEDIA 6 SA n'a pas d'activité industrielle ou commerciale propre. Depuis le 1^{er} octobre 2004, elle a toutefois repris l'activité de la société MEDIA 6 GESTION à la suite d'une transmission universelle de patrimoine. MEDIA 6 SA regroupe ainsi les services communs et généraux des sociétés du Groupe. Elle assume en conséquence les obligations juridiques et financières, et fournit les prestations de services corrélatives aux sociétés du Groupe notamment dans les domaines suivants : service commercial, achat, communication, informatique, structure de direction. En outre, MEDIA 6 SA gère et assume des charges de diverses natures, dès lors qu'elles bénéficient directement ou indirectement aux sociétés du Groupe.

Afin que chaque filiale assume l'ensemble des charges qui lui incombent, il a été convenu que les frais engagés par MEDIA 6 SA soient refacturés aux filiales, assortis d'une majoration destinée à assurer la rémunération des capitaux investis. Les modalités de détermination de la quote-part de chaque société filiale font l'objet de conventions de prestations de services pour chaque filiale.

Principes généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect des principes de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ◆ continuité d'exploitation
- ◆ permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- ◆ indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Méthodes comptables utilisées

a) Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond à la refacturation avec marge des coûts supportés pour l'ensemble du Groupe. Ces coûts comprennent les frais de 1^{ère} catégorie directement affectables aux filiales (salaires des commerciaux ou des employés administratifs travaillant pour leur compte, surfaces privatives de locaux, honoraires spécifiques, etc...) et des frais de 2^{ème} catégorie non directement affectables répartis en tenant compte du poids relatif des filiales dans le Groupe.

b) Immobilisation incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Ce poste est constitué essentiellement de logiciels et autres droits similaires.

- amortissement comptable : 3 ans linéaire
- amortissement fiscal : 3 ans linéaire

c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production des immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue.

Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes (L=linéaire ; D=dégressif ; E= exceptionnel) :

Immobilisations corporelles	Amortissements Comptable	Amortissements Fiscal
Installations techniques, mat outillage	L 5 ans	D 5 ans
Installations Agencements Aménagements	L 5 à 10 ans	L 5 à 10 ans
Matériel de transport	L 4 à 5 ans	L 4 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	L 3 à 5 ans	L/D 3 à 5 ans
Mobilier	L 5ans	L 5 ans

d) Titres de participation

La valeur brute des titres de participation figure au bilan pour leur coût d'acquisition. Le prix d'acquisition des titres de participation tient compte du prix payé lors de l'acquisition et des éventuels compléments de prix variables, fonction de l'activité et des résultats futurs de la société acquise. Ces compléments de prix à payer sont inscrits en titres de participation en contrepartie du poste dettes sur immobilisations.

Lorsque l'environnement économique et/ou des changements significatifs défavorables ont conduit l'entreprise acquise à réaliser un chiffre d'affaires et des résultats significativement en deçà des hypothèses retenues lors de l'acquisition, une dépréciation exceptionnelle des titres de participation est comptabilisée.

La valeur d'utilité des titres est alors déterminée au cas par cas pour chaque filiale. Cette valeur est définie en tenant compte de la quote-part de situation nette détenue, retraitée des plus ou moins-values latentes de chaque société ainsi que des perspectives de résultats futurs. Une provision sur titres est constatée lorsque cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable des titres.

Lorsque la valeur d'utilité devient négative, les créances détenues sur la filiale concernée sont également dépréciées et une provision pour risques et charges complémentaire peut également être constatée si cela est nécessaire.

e) Crédances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale historique. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur enregistrée en comptabilité.

f) Provisions pour risques et charges

Elles sont constituées par :

- des provisions pour litiges sociaux : 100 000 €
- des provisions pour indemnités de fin de carrière : 108 232 €

Les provisions pour indemnités de fin de carrière sont calculées personne par personne et selon les dispositions de la convention collective. Elles tiennent compte de l'ancienneté des salariés et de la probabilité de leur présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite. Le taux d'actualisation retenu pour le calcul est 3.74% au 30 septembre 2022 (Source taux iBoxx Corporates AA)

4 - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Note 1 : Immobilisations (Valeurs en K€)

Tableau de variation

	Solde au 30/09/21	Acquis. / Dotations	Sorties / Reprises	Solde au 30/09/22
VALEURS BRUTES				
Immobilisations incorporelles	644	114	(10)	748
Immobilisations corporelles	1 499	382	(230)	1 651
Autres participations	63 857		(16)	63 841
Prêts et autres immob. financières	2 919	203		3 122
Immobilisations financières	66 776	203	(16)	66 963
TOTAL VALEURS BRUTES	68 919	699	(256)	69 362
AMORTISSEMENTS, PROVISIONS				
Immobilisations incorporelles	(439)	(88)		(527)
Immobilisations corporelles	(942)	(177)	145	(974)
Autres participations	(24 098)	(4 230)		(28 328)
Prêts et autres immob. financières	(22)	(139)	22	(139)
Immobilisations financières	(24 120)	(4 369)	22	(28 467)
TOTAL AMORT. ET PROVISIONS	(25 501)	(4 634)	167	(29 968)
VALEURS NETTES	43 418	(3 935)	(89)	39 394

Au 30/09/2022 les titres de participation comprennent 258 037 actions propres MEDIA 6 SA enregistrées pour 2 720 K€ dont 4 903 actions acquises nettes au cours de l'exercice pour un montant total de 52 K€, au cours moyen d'achat de 10,62 € dans le cadre du programme de rachat adopté lors de l'AGM du 29 mars 2022. Le cours moyen du titre MEDIA 6 pendant le mois de septembre 2022 s'est élevé à 10,01 €. La valeur économique des 258 037 actions auto détenues est de 2 580 K€. La valeur au prix du marché étant inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constatée de 139 K€.

Note 2 : Clients et comptes rattachés, autres créances et comptes de régularisation

Clients et comptes rattachés

Au 30 septembre 2022, les clients et comptes rattachés concernent essentiellement des sociétés du Groupe.

Autres créances et comptes de régularisation (Valeurs en K€)

Désignations	Valeurs nettes 30/09/21	Valeurs nettes 30/09/22
Comptes courants Groupe et associés bruts	17 273	21 248
Dépréciations	(6 417)	(6 850)
Comptes courants Groupe et associés nets	10 856	14 398
Créances diverses	208	103
Charges constatées d'avance	74	66
TOTAUX	11 138	14 567

Note 3 : Autres dettes et comptes de régularisation (Valeurs en K€)

Désignations	Valeurs au 30/09/21	Valeurs au 30/09/22
Comptes courants Groupe et associés	15 069	9 070
Etat : dettes fiscales	928	558
Autres dettes	1 268	849
TOTAUX	17 265	10 477

L'ensemble de ces dettes est à moins d'un an. Cf supra faits caractéristiques de l'exercice : point sur le contrôle fiscal.

Note 4 : VMP et autres placements (Valeurs en K€)

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées initialement au coût d'acquisition, puis à chaque clôture à la juste valeur correspondant à la valeur du marché.

Toutes les valeurs mobilières de placement ont été classifiées en équivalents de trésorerie.

MEDIA 6 SA a poursuivi ses opérations d'achats et ventes de ses propres actions au cours de l'exercice dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec la société de Bourse TSAF pour assurer la régulation du cours de l'action MEDIA 6 et sa cotation en continu jusqu'à l'OPAS (cf supra faits caractéristiques de l'exercice).

VMP et autres placements	30/09/21	30/09/22
Actions propres		
Sicav et FCP monétaires		
Valeur comptable (évaluée à la valeur du marché)		

Note 5 : Capital social

Le capital social de 9 220 K€ est constitué de 2.881.250 actions d'une valeur nominale de 3,20 €.

Variation des capitaux propres (Valeurs en K€)

Situation à l'ouverture de l'exercice au 30/09/2021	
Capitaux propres avant distribution sur résultat antérieurs	33 380
Distribution sur résultats antérieurs	
Capitaux propres après distribution sur résultats antérieurs	33 380
Variation en cours d'exercice	
Réduction de capital suite annulation actions propres	
Réduction du report à nouveau et des réserves suite annulation actions propres	
Résultat de l'exercice	(452)
Subventions d'investissements	
Amortissements dérogatoires	
Situation à la clôture de l'exercice au 30/09/2022	
Capitaux propres avant répartition	32 928

Note 6 : Provisions pour risques et charges (Valeurs en K€)

Désignations	30/09/21	Augm. Dotat.	Diminution		30/09/22
			Utilisat.	Reprise	
Provisions indemnités de fin de carrière	153	108		(153)	108
Provisions pour litiges	375		(275)		100
Total provisions risques et charges	528	108	(275)	(153)	208

Indemnités de fin de carrière

Le risque de départ en retraite est provisionné dans les conditions suivantes :

Salariés concernés	tous les salariés en CDI
Date départ à la retraite	60 à 67 ans pour tous les salariés
Base	Indemnité conventionnelle de départ en retraite
Probabilité du risque	jusqu'à 40 ans d'âge ⇒ de 1,5% à 15% de risque de 41 ans à 50 ans d'âge ⇒ de 18% à 45% de risque de 51 ans à 60 ans d'âge ⇒ de 50% à 100% de risque
Taux moyen revalorisation des salaires	1%
Taux moyen charges soc. patronales	41.11%
Actualisation	0.87% au 30/09/21 et 3.74% au 30/09/22 (Source Taux iBoxx Corporates AA)

Cette provision est destinée à faire face aux engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite. Elle résulte d'un calcul effectué selon une méthode prospective prenant en compte l'ancienneté, l'espérance de vie et le taux de rotation du personnel, ainsi que des hypothèses de revalorisation et d'actualisation.

Note 7 : Emprunts et dettes financières divers

Information sur les clauses dites de défaut au sein des contrats d'emprunt

Par principe, au sein du Groupe, les emprunts auprès des établissements de crédit sont contractés par MEDIA 6 SA.

Encours résiduel utilisable ou utilisé au 30/09/2022	Échéances	Clauses de défaut en cas d'évolution défavorable de certains ratios financiers
Emprunts à moyen terme		
MEDIA 6 SA (HSBC) Emprunt 2 000 K€ Souscrit en mars 2018 Durée : 20 trimestres	510 K€	15/10/23 Ratios concernant les comptes consolidés Dette nette / Fonds propres < 1 Dette nette / Ebitda < 3
MEDIA 6 SA (CE) Emprunt 2 000 K€ Souscrit en mars 2018 Durée : 60 mois	445 K€	05/10/23 Néant
MEDIA 6 SA (LCL) Emprunt 2 000 K€ Souscrit en mars 2018 Durée : 60 mois	410 K€	07/09/23 Néant
MEDIA 6 SA (HSBC) Emprunt 6 000 K€ Souscrit en décembre 2019 Durée : 90 mois	4 328 K€	15/07/27 Ratios concernant les comptes consolidés Dette nette / Fonds propres < 1 Dette nette / Ebitda < 3
MEDIA 6 SA (BPI) Emprunt 5 000 K€ Souscrit en décembre 2019 Durée : 84 mois	3 393 K€	30/06/27 Néant
MEDIA 6 SA (CE) Emprunt 5 000 K€ Souscrit en décembre 2019 Durée : 90 mois	3 625 K€	05/07/27 Néant
MEDIA 6 SA (HSBC) PGE Emprunt 3 000 K€ Souscrit en juillet 2020 Durée : 36 mois	3 000 K€	05/07/23 Néant
MEDIA 6 SA (BPI) Emprunt 3 000 K€ Souscrit en décembre 2021 Durée : 60 mois	3 000 K€	31/12/26 Néant
TOTAL	18 711 K€	

Note 8 : Résultat financier (Valeurs en K€)

Désignations	Valeurs au 30/09/21	Valeurs au 30/09/22
Dividendes perçus		2 900
Intérêts et charges nets	(33)	(82)
Abandon de créance (filiale Portugal)	(179)	
Différence de change	25	444
Provisions pour dépréciation des titres (*)	915	(4 347)
Provisions pour dépréciation des comptes courants (*)	3 298	(433)
TOTAUX	4 026	(1 518)

(*)

en liaison avec les résu

Itats, les budgets des filiales concernées

Note 9 : Résultat exceptionnel (Valeurs en K€)

Désignations	Valeurs au 30/09/21	Valeurs au 30/09/22
Provisions règlementées & autres provisions exceptionnelles	(238)	275
Résultat de cession participations et immob. corp.	(1)	(84)
Divers**	(654)	(70)
TOTAUX	(893)	121

(**) 2021 : dont rappels d'impôts suite à contrôle fiscal : 656 k€

Note 10 : Impôt sur les résultats (Valeurs en K€)

Désignations	Valeurs au 30/09/21	Valeurs au 30/09/22
Impôt sur résultat courant	64	(238)
Impôt sur résultat exceptionnel à court terme	(66)	(32)
Impôt litige fiscal	(424)	
Variation d'impôt liée à l'intégration fiscale	430	564
TOTAUX	4	294

Le Groupe MEDIA 6 intégré fiscalement a dégagé un bénéfice de 1 444 K€.

Note 11 : Effectifs

Au 30/09/2022, MEDIA 6 SA emploie 29 personnes dont :

- cadres : 76%
- employés : 24%

Note 12 : Evènements postérieurs à la clôture

Contrôle fiscal MEDIA6 SA 2019-2021 :

Notifié le 28/10/2022, une proposition de rectification fut reçue le 19/12/2022 pour 335K€ au titre de l'exercice 2019. La vérification de comptabilité se poursuivra sur les exercices 2020+2021 courant 2023. Le redressement proposé est toujours lié au même fait génératrice que sur les contrôles précédents, à savoir le formalisme lié à une société animatrice. Celui-ci, comme les précédents, fait l'objet d'une contestation globale auprès de l'administration fiscale.

Perspectives du Groupe MEDIA 6 :

Le carnet de commandes continue de s'étoffer. Avec les hausses des couts d'achats des énergies qui prennent le relais des hausses matières, l'enjeu des marges est accru.

Note 13 : Engagements hors bilan

Cautions accordées par MEDIA 6 SA

En novembre 2018, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (K34 lot 16).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2022 à la somme maximum de 3 569 000 €.

En novembre 2018, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire K34 lot 16).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2022 à la somme maximum de 178 450 €.

En mai 2019, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (K34 avenant lot 16).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2022 à la somme maximum de 418 230 €.

En mai 2019, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire K34 avenant lot 16).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2022 à la somme maximum de 28 400 €.

En juin 2019, puis en octobre 2020 du fait d'un avenant de commande, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à des commandes concernant des prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction de navires (C34 lot 4).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2022 à la somme maximum de 3 183 000 €.

En juin 2019, puis en octobre 2020 du fait d'un avenant de commande, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navires C34 lot 4).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2022 à la somme maximum de 160 424.84 €.

En mai 2020, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à

une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (L34 lot 30).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2022 à la somme maximum de 878 809.92 €.

En mai 2020, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire L34 lot 30).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2022 à la somme maximum de 43 941 €.

En septembre 2020, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (C34 lot 10).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2022 à la somme maximum de 4 593 807.38 €.

En septembre 2020, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire C34 lot 10).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2022 à la somme maximum de 229 690.37 €.

En septembre 2020, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (L34 lot 16).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2022 à la somme maximum de 4 079 831.42 €.

En septembre 2020, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire L34 lot 16).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2022 à la somme maximum de 203 991.57 €.

En septembre 2020, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (L34 lot 27).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2022 à la somme maximum de 593 505.86 €.

En septembre 2020, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire L34 lot 27).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2022 à la somme maximum de 29 675.29 €.

En septembre 2021, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (W34 lot 14).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2022 à la somme maximum de 3 896 867 €.

En septembre 2021, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire W34 lot 14).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2022 à la somme maximum de 194 844 €.

En septembre 2021, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (W34 lot 21).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2022 à la somme maximum de 2 182 835 €.

En septembre 2021, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire W34 lot 21).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2022 à la somme maximum de 109 142 €.

En septembre 2021, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (V34 lot 14).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2022 à la somme maximum de 2 693 000 €.

En septembre 2021, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire V34 lot 14).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2022 à la somme maximum de 269 300 €.

En mai 2022, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (M34 lot 16).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2022 à la somme maximum de 4 145 752.83 €.

En mai 2022, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire M34 lot 16).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2022 à la somme maximum de 414 576 €.

En mai 2022, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (M34 lot 27).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2022 à la somme maximum de 667 625.86 €.

En mai 2022, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire M34 lot 27).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2022 à la somme maximum de 66 764 €.

En mai 2022, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (M34 lot 30).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2022 à la somme maximum de 681 093.58 €.

En mai 2022, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire M34 lot 30).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2022 à la somme maximum de 68 110 €.

En mai 2022, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (A35 lot 4).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2022 à la somme maximum de 3 246 000 €.

En mai 2022, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire A35 lot 4).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2022 à la somme maximum de 324 600 €.

En mai 2022, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (A35 lot 10).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2022 à la somme maximum de 4 651 021.62 €.

En mai 2022, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire A35 lot 10).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2022 à la somme maximum de 465 104 €.

Note 14 : Autres informations et faits significatifs

Rémunération des mandataires sociaux

La rémunération nette versée aux mandataires sociaux de façon directe ou indirecte pour l'exercice écoulé s'est élevée à 367 K€. Elle était de 392 K€ pour le précédent exercice.

Faits significatifs

Le rebond d'activité généralisé au niveau des filiales opérationnelles aura pesé fortement sur la trésorerie centralisée niveau MEDIA6 SA, du fait des hausses des couts d'achats matières, de l'augmentation des frais fixes pour soutenir la croissance, non répercutées à même hauteur dans les prix de vente, mais surtout des besoins en fonds de roulement qui naturellement rebondissent fortement en période de redémarrage des activités post Covid. Au total, une consommation de cash de plus de 9M€ répartie sur toutes les géographies (cf notes annexes au TFT du rapport financier Groupe).

MEDIA6 a initié en février 2022 le processus de dissolution sans liquidation de ses filiales en sommeil, les SCI Quai de Seine et Mediasixte. Ces filiales étaient sans activité depuis des années, sans salariés. Leur patrimoine résiduel accessoire est in fine confondu avec celui de MEDIA6 SA à la clôture annuelle.

MEDIA6 a également initié l'équivalent de ce même processus à Hong-Kong en vue de dissoudre sa filiale devenue inactive MEDIA6 Asia Limited. Le dénouement est attendu courant 2023.

Relations avec les entreprises liées (Valeurs en K€)

Actif immobilisé	Participations	35 415
	Actions propres	2 580
	Dépôts et cautionnements	néant
Actif circulant	Clients et comptes rattachés	1 732
	Autres créances et cptes de régularisation	14 398
Emprunts et dettes financières	Emprunts d'actions	néant
Dettes	Fournisseurs et comptes rattachés	169
	Autres dettes	9 239
Produits d'exploitation	Refacturations de prestations de services	6 749
	Autres produits	
Charges d'exploitation	Locations immobilières	(483)
	Autres charges	(183)
Produits financiers	Intérêts de comptes courants reçus	104
	Revenus des titres de participations	2 900
Charges financières	Intérêts des comptes courants versés	néant
	Abandon de créances	néant

Convention d'intégration fiscale

Les sociétés du Groupe MEDIA 6 dont la liste suit sont placées sous le régime français de l'intégration fiscale. La société MEDIA 6 SA est la société tête du Groupe en intégration fiscale. Les économies d'impôt réalisées ou les charges nettes d'impôt supportées globalement à raison de l'intégration fiscale sont appréhendées immédiatement par la société MEDIA 6 SA. Les économies ou charges d'impôt résultant des ajustements apportés à l'ensemble du Groupe en intégration fiscale sont définitivement acquises ou supportées par la société mère MEDIA 6 SA.

Au 30 septembre 2022, la société a enregistré à ce titre un produit d'impôt de 564 K€.

Sociétés en intégration fiscale au 30/09/2022

MEDIA 6 SA
 MEDIA 6 ATELIERS NORMAND
 MEDIA 6 PRODUCTION METAL
 MEDIA 6 PRODUCTION PLV
 MEDIA 6 360
 MEDIASIXTE BOIS
 MEDIASIXTE METAL
 LA HOTTE IMMOBILIÈRE (SCI)
 MEDIASIXTE BOIS DE LA PIE

MEDIA 6 - Tableau des filiales et participations

	Capital	Capitaux propres	Quote-part de capital		Valeur comptable des titres détenus par le Groupe		Avances et prêts MEDIA 6 SA	Cautions et avals	Chiffre d'affaires	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés
			détenue par MEDIA 6 SA	% d'intérêt du Groupe	Brut	Net					
Filiales détenues à plus de 50%											
MEDIA 6 ATELIERS NORMAND	951 560	(2 593 452)	100.00%	100.00%	9 600 711	0	433 114	39 480 380	20 616 803	(2 632 844)	
MEDIA 6 PRODUCTION METAL	2 537 000	3 456 424	100.00%	100.00%	3 637 000	3 637 000	182 021		11 499 117	204 567	
MEDIA 6 PRODUCTION PLV	1 000 000	2 289 046	100.00%	100.00%	18 473 676	6 002 834	482 292		11 989 036	749 014	
ATELIERS NORMAND	680 000	1 825 611	100.00%	100.00%	1 800 000	1 800 000			314 366	276 171	800 000
MEDIA 6-ATELIERS NORMAND PORTUGAL	50 000	(349 875)	100.00%	100.00%	59 900		640 000		1 000 623	(471 329)	
MEDIA 6 ASIA LTD	922	917 111	100.00%	100.00%	922	922			-	204 889	
MEDIA 6 ASIA PRODUCTION LTD	111	(675)	100.00%	100.00%	350 000	0	4 874 759		6 554 786	1 058 697	
MEDIA 6 MASTERPIECE LTD	11	(1 735 119)	100.00%	100.00%	350 000	0	1 542 421		4 396 826	(154 367)	
MEDIACOLOR SPAIN	600 000	(417 094)	99.92%	99.92%	1 822 451	0			2 260 400	97 241	
MEDIA 6 ROMANIA	707	1 433 612	100.00%	100.00%	1 057	1 057	183 015		1 077 881	133 744	
MEDIA 6 CANADA INC	11 194 030	12 339 443	100.00%	100.00%	10 117 344	10 117 203	9 510 963		-	(117 173)	
MEDIA 6 360	1 264 530	2 692 412	100.00%	100.00%	5 818 489	5 818 489			9 675 058	770 344	500 000
MEDIA 6 MERCHANDISING SERVICES	302 500	698 609	100.00%	100.00%	542 861	542 861			76 714	28 770	
LA HOTTE IMMOBILIERE (SCI)	50 537	1 362 536	100.00%	100.00%	165 037	165 037			429 671	241 688	500 000
MEDIASIXTE BOIS	1 584 621	2 300 719	100.00%	100.00%	(*)	(*)			432 856	223 135	300 000
MEDIASIXTE METAL	38 000	808 457	100.00%	100.00%	(*)	(*)			646 819	419 219	800 000
MEDIASIXTE BOIS DE LA PIE	10 000	2 197 974	100.00%	100.00%	10 000	10 000			779 746	357 412	

(*) Certaines informations n'ont pas été fournies dans ce tableau en raison du préjudice pouvant résulter de leur divulgation par MEDIA 6 SA qui a contracté des engagements de confidentialité à ce sujet avec les cédants

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Media 6 SA

Exercice clos le 30 septembre 2022

Aux actionnaires de la société **Media 6 SA**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **Media 6 SA** relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par

Grant Thornton
EFICO

MEDIA 6 SA
Assemblée Générale d'approbation des
comptes de l'exercice clos le 30
septembre 2022

l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-dessus. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation

Risque identifié :

Au 30 septembre 2022, les titres de participation sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 35,5 millions d'euros, soit 57% du total de l'actif. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition correspondant au prix payé et aux éventuels compléments de prix variables. Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Comme indiqué au paragraphe « Titres de participation » du chapitre « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'utilité est déterminée en tenant compte de la quote-part de situation nette détenue, retraitée des plus ou moins-values latentes ainsi que des perspectives de résultats futurs. Lorsque la valeur d'utilité devient négative, les créances détenues sur la filiale concernée sont dépréciées et, le cas échéant, une provision pour risques et charges est constatée.

Compte tenu du poids des titres de participation au bilan et, le cas échéant, de la sensibilité des modèles d'évaluation aux hypothèses retenues pour la détermination par la direction des perspectives de résultats futurs, nous avons considéré l'évaluation de la valeur d'utilité des titres de participation comme un point clé de notre audit.

Grant Thornton
EFICO

MEDIA 6 SA
Assemblée Générale d'approbation des
comptes de l'exercice clos le 30
septembre 2022

Notre réponse :

Nous avons apprécié la méthode de détermination de la valeur d'utilité des titres de participations retenue par la société.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Rapprocher les capitaux propres retenus avec les comptes des participations ;
- Apprécier la démarche retenue par la direction financière afin de nous prononcer sur le caractère raisonnable des hypothèses d'évaluation des perspectives de résultats futurs sur lesquelles, repose l'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

En application de la loi, nous vous signalons que le rapport de gestion ne contient pas les informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales contrôlées par votre société prévues par l'article L. 233-6 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

En application de la loi, nous vous signalons que les informations prévues par les dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur ne sont pas mentionnées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise. En conséquence, nous ne pouvons en attester l'exactitude et la sincérité.

Grant Thornton
EFICO

MEDIA 6 SA
Assemblée Générale d'approbation des
comptes de l'exercice clos le 30
septembre 2022

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Media SA par l'Assemblée Générale du 31 mars 2008 pour Grant Thornton et du 28 mars 2014 pour Efico.

Au 30 septembre 2022, Grant Thornton était dans la quinzième année de sa mission sans interruption et Efico dans la neuvième année, dont respectivement quinze et neuf années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Grant Thornton
EFICO

MEDIA 6 SA
Assemblée Générale d'approbation des
comptes de l'exercice clos le 30
septembre 2022

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Argenteuil, le 31 janvier 2023

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

Efico

Solange Aïache
Associée

Johanne Aubry
Associée

Grant Thornton
EFICO

MEDIA 6 SA
Assemblée Générale d'approbation des
comptes de l'exercice clos le 30
septembre 2022

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

MEDIA 6 SA

Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 30 septembre 2022

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Grant Thornton
EFICO

MEDIA 6 SA
Assemblée Générale d'approbation des
comptes de l'exercice clos le 30
septembre 2022

1. Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, conclus au cours de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Cautions données par Media 6

Personnes concernées : Monsieur Bernard Vasseur et/ou Monsieur Frédéric Lorfanfant

Nature et objet :

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 5 mai 2022 a autorisé le Président à apporter la garantie de la société pour se substituer à sa filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à la commande en cours avec la société CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE, commande-contrat-avenant relative à une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire M 34 Lot 16 SPA, dont le montant s'élèverait à 4 145 752,83 € HT.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 5 mai 2022 a autorisé le Président à donner la caution de la société en garantie d'une garantie bancaire irrévocable de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de sa filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, titulaire d'un avenant sur une commande de prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire M 34 Lot 16 SPA, qui a été signé le 5 mai 2022 avec la société CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE pour lequel cette garantie bancaire irrévocable de bonne exécution a été sollicitée.

Le montant du cautionnement s'élève à la somme de 414 576 € et l'engagement correspondant sera libéré après l'exécution de ses obligations de garantie par MEDIA 6 ATELIERS NORMAND.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 5 mai 2022 a autorisé le Président à apporter la garantie de la société pour se substituer à sa filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à la commande en cours avec la société CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE, commande-contrat relative à une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire M 34 Lot 27, dont le montant s'élèverait à 667 625,86 € HT.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS

Grant Thornton
EFICO

MEDIA 6 SA
Assemblée Générale d'approbation des
comptes de l'exercice clos le 30
septembre 2022

NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 5 mai 2022 a autorisé le Président à donner la caution de la société en garantie d'une garantie bancaire irrévocabile de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de sa filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, titulaire d'une commande de prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire M 34 Lot 27, qui a été signé le 5 mai 2022 avec la société CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE pour lequel cette garantie bancaire irrévocabile de bonne exécution a été sollicitée.

Le montant du cautionnement s'élève à la somme de 66 764 € et l'engagement correspondant sera libéré après l'exécution de ses obligations de garantie par MEDIA 6 ATELIERS NORMAND.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 5 mai 2022 a autorisé le Président à apporter la garantie de la société pour se substituer à sa filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à la commande en cours avec la société CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE, commande-contrat-avenant relative à une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire M 34 Lot 30, dont le montant s'élèverait à 681 093,58 € HT.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 5 mai 2022 a autorisé le Président à donner la caution de la société en garantie d'une garantie bancaire irrévocabile de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de sa filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, titulaire d'une commande-contrat-avenant de prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire M 34 Lot 30, qui a été signé le 5 mai 2022 avec la société CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE pour lequel cette garantie bancaire irrévocabile de bonne exécution a été sollicitée.

Le montant du cautionnement s'élève à la somme de 68 110 € et l'engagement correspondant sera libéré après l'exécution de ses obligations de garantie par MEDIA 6 ATELIERS NORMAND.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 5 mai 2022 a autorisé le Président à apporter la garantie de la société pour se substituer à sa filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à la commande en cours avec la société CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE, commande-contrat-avenant relative à une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire A 35 Lot 4, dont le montant s'élèverait à 3 246 000,00 € HT.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 5 mai 2022 a autorisé le Président à donner la caution de la société en garantie d'une garantie bancaire

Grant Thornton
EFICO

MEDIA 6 SA
Assemblée Générale d'approbation des
comptes de l'exercice clos le 30
septembre 2022

irrévocable de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de sa filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, titulaire d'une commande-contrat-avenant de prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire A 35 Lot 4, qui a été signé le 5 mai 2022 avec la société CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE pour lequel cette garantie bancaire irrévocable de bonne exécution a été sollicitée.

Le montant du cautionnement s'élève à la somme de 324 600 € et l'engagement correspondant sera libéré après l'exécution de ses obligations de garantie par MEDIA 6 ATELIERS NORMAND.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 5 mai 2022 a autorisé le Président à apporter la garantie de la société pour se substituer à sa filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à la commande en cours avec la société CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE, commande-contrat-avenant relative à une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire A 35 Lot 10 dont le montant s'élèverait à 4 651 021,62 € HT.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 5 mai 2022 a autorisé le Président à donner la caution de la société en garantie d'une garantie bancaire irrévocable de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de sa filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, titulaire d'une commande-contrat-avenant de prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire A 35 Lot 10, qui a été signé le 5 mai 2022 avec la société CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE pour lequel cette garantie bancaire irrévocable de bonne exécution a été sollicitée.

Le montant du cautionnement s'élève à la somme de 465 104 € et l'engagement correspondant sera libéré après l'exécution de ses obligations de garantie par MEDIA 6 ATELIERS NORMAND.

Grant Thornton
EFICO

MEDIA 6 SA
Assemblée Générale d'approbation des
comptes de l'exercice clos le 30
septembre 2022

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- Convention de répartition des frais communs

Personnes concernées : Monsieur Bernard Vasseur et/ou Monsieur Frédéric Lorfanfant

Nature et objet :

Votre société a mis en place une convention de prestations de services, approuvée par le conseil d'administration du 30 novembre 2012, avec les filiales suivantes :

MEDIA 6 PRODUCTION PLV
MEDIA 6 ATELIERS NORMAND
MEDIA 6 PRODUCTION METAL
MEDIA 6 IMG

MEDIA 6 360
MEDIACOLOR SPAIN
MEDIA 6 ASIA PRODUCTION Ltd
MEDIA 6 MASTERPIECE Ltd

Au titre de cette convention, votre société refacture à l'ensemble des sociétés du groupe, les services communs et services généraux. Les frais directement affectables sont facturés par MEDIA 6 aux filiales concernées au prorata de l'utilisation effective s'il y a lieu.

Les frais non directement affectables sont repartis entre les sociétés concernées en tenant compte du poids relatif de chacune dans le groupe. Le poids de chaque société est déterminé comme le rapport entre son chiffre d'affaires et celui de l'ensemble du groupe. Les frais refacturés sont majorés d'un mark up de 10 %.

- Au titre de la convention de répartition des frais commun, le montant des refacturations annuelles effectuées par votre société auprès de ses filiales concernées s'élève au 30 septembre 2022 à 6 749 K€.
-
- Cette convention concerne la refacturation de prestations de services destinées à optimiser les frais et coûts de certaines filiales du Groupe.

- Convention de gestion centralisée de trésorerie

Personnes concernées : Monsieur Bernard Vasseur et/ou Monsieur Frédéric Lorfanfant

Nature et objet :

Afin d'optimiser la trésorerie des sociétés du groupe, la société MEDIA 6 a mis en place une convention de gestion centralisée de trésorerie avec les filiales suivantes, approuvée par le conseil d'administration du 30 novembre 2012 :

MEDIA 6 PRODUCTION PLV	MEDIA 6 ASIA
MEDIA 6 360	MEDIA 6 ASIA PRODUCTION Ltd
MEDIA 6 MERCHANDISING SERVICES	MEDIA 6 MASTERPIECE Ltd
MEDIA 6 ATELIERS NORMAND	MEDIA 6 ROMANIA
MEDIA 6 IMG	SCI LA HOTTE IMMOBILIÈRE
MEDIA 6 PRODUCTION METAL	MEDIASIXTE BOIS DE LA PIE
MEDIACOLOR SPAIN	MEDIASIXTE METAL
MEDIA 6 ATELIERS NORMAND	MEDIASIXTE BOIS
PORTUGAL	ATELIERS NORMAND

La convention prévoit les dispositions suivantes :

- La filiale peut être amenée à prêter des sommes à MEDIA 6 ou à en recevoir d'elle en fonction des besoins de trésorerie des sociétés concernées,
- Les sommes prêtées portent intérêt à un taux conforme aux conditions du marché, afin que la société prêteuse ne puisse être lésée.

En outre, afin de limiter les opérations administratives de virement de compte à compte, le conseil d'administration de votre société a autorisé la fusion des soldes bancaires en valeur des comptes bancaires ouverts auprès de la même banque.

Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022, le taux d'intérêt moyen retenu pour rémunérer les avances de trésorerie ou les prêts consentis entre les filiales et la société mère MEDIA 6 est de 0,0 %.

- Convention d'intégration fiscale

Personnes concernées : Monsieur Bernard Vasseur et/ou Monsieur Frédéric Lorfant

Nature et objet :

La société MEDIA 6 a opté pour le régime d'intégration fiscale des groupes prévu par les dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts.

Dans ce cadre, les sociétés détenues directement ou indirectement au moins à 95% par MEDIA 6 ont conclu une convention d'intégration fiscale avec leur maison mère.

Conclue lors du conseil d'administration du 28 mars 2012, la convention prévoit les principales dispositions suivantes :

- les filiales intégrées supportent la même charge d'impôt qu'en l'absence d'intégration,
- la société mère appréhende les économies ou les suppléments d'impôt induits par le régime

Grant Thornton

EFICO

MEDIA 6 SA

**Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 30 septembre 2022**

de l'intégration,

-la société mère supporte tous les surcoûts éventuels liés à la sortie d'une filiale du périmètre d'intégration.

Les filiales intégrées au 30 septembre 2022 sont les suivantes :

MEDIA 6 SA
MEDIA 6 PRODUCTION METAL
MEDIA 6 ATELIERS NORMAND
MEDIA 6 PRODUCTION PLV
MEDIA 6 360
MEDIASIXTE BOIS DE LA PIE
LA HOTTE IMMOBILIÈRE
MEDIASIXTE BOIS
MEDIASIXTE METAL

La société MEDIA 6 SA a enregistré au titre de l'exercice 2022 un produit d'impôt de 564 K€.

Cette convention a été conclue afin de simplifier la gestion fiscale du Groupe.

Cautions données par Media 6

Personnes concernées : Monsieur Bernard Vasseur et/ou Monsieur Laurent Frayssinet

Nature et objet :

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 5 novembre 2018 a autorisé le Président à apporter la garantie de la société pour se substituer à sa filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à la commande en cours avec la société STX, commande relative à une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire K34 (lot 16), dont le montant s'élèverait à 3 569 000 € HT.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 5 novembre 2018 a autorisé le Président à donner la caution de la société en garantie d'une garantie bancaire irrévocable de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de sa filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, titulaire d'une commande de prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire K34 (lot 16), signée le 10 octobre 2017 avec la société STX pour lequel cette garantie bancaire irrévocable de bonne exécution a été sollicitée.

Le montant du cautionnement s'élève à la somme de 178 450 € et l'engagement correspondant sera libéré après l'exécution de ses obligations de garantie par MEDIA 6 ATELIERS NORMAND

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 17 mai 2019 a autorisé le Président à apporter la garantie de la société pour se substituer à sa filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à la commande en cours avec la société CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE, commande relative à une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire K34 (avenant lot 16), dont le montant s'élèverait à 418 230 € HT.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 17 mai 2019 a autorisé le Président à donner la caution de la société en garantie d'une garantie bancaire irrévocable de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de sa filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, titulaire d'une commande de prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire K34 (avenant lot 16), signée les 21 mars et le 8 avril 2019 avec la société CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE pour lequel cette garantie bancaire irrévocable de bonne exécution a été sollicitée.

Le montant du cautionnement s'élève à la somme de 28 400 € et l'engagement correspondant

sera libéré après l'exécution de ses obligations de garantie par MEDIA 6 ATELIERS NORMAND.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 20 juin 2019 puis en octobre 2020 du fait d'un avenant à la commande a autorisé le Président à apporter la garantie de la société pour se substituer à sa filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à la commande en cours avec la société CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE, commande relative à une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire C34 (lot 4), dont le montant s'élèverait à 3 183 000 € HT.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 20 juin 2019 puis en octobre 2020 du fait d'un avenant à la commande a autorisé le Président à donner la caution de la société en garantie d'une garantie bancaire irrévocabile de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de sa filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, titulaire d'une commande de prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire C34 (lot 4), avec la société CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE pour lequel cette garantie bancaire irrévocabile de bonne exécution a été sollicitée.

Le montant du cautionnement s'élève à la somme de 160 424,84 € et l'engagement correspondant sera libéré après l'exécution de ses obligations de garantie par MEDIA 6 ATELIERS NORMAND.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 11 mai 2020 a autorisé le Président à apporter la garantie de la société pour se substituer à sa filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à la commande en cours avec la société CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE, commande relative à une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire L34 (lot 30-Fine Dining), dont le montant s'élèverait à 878 809,92 € HT.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 11 mai 2020 a autorisé le Président à donner la caution de la société en garantie d'une garantie bancaire irrévocabile de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de sa filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, titulaire d'un avenant sur une commande de prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire L34 (lot 30-Fine Dining), qui a été signé le 5 juin 2020 avec la société CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE pour lequel cette garantie bancaire irrévocabile de bonne exécution a été sollicitée.

Le montant du cautionnement s'élève à la somme de 43 941 € et l'engagement correspondant sera libéré après l'exécution de ses obligations de garantie par MEDIA 6 ATELIERS NORMAND.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 10 septembre 2020 a autorisé le Président à apporter la garantie de la société pour se substituer à sa filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations

contractuelles relatives à un avenant sur la commande en cours avec la société CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE, commande relative à une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire C34 (lot 10-SPA), dont le montant s'élèverait à 4 593 807,38 € HT.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 10 septembre 2020 a autorisé le Président à donner la caution de la société en garantie d'une garantie bancaire irrévocabile de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de sa filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, titulaire d'un avenant sur une commande de prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire C34 (lot 10-SPA), qui entrera en vigueur le 8 octobre 2020 avec la société CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE pour lequel cette garantie bancaire irrévocabile de bonne exécution a été sollicitée.

Le montant du cautionnement s'élève à la somme de 229 690,37 € et l'engagement correspondant sera libéré après l'exécution de ses obligations de garantie par MEDIA 6 ATELIERS NORMAND.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 10 septembre 2020 a autorisé le Président à apporter la garantie de la société pour se substituer à sa filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à un avenant sur la commande en cours avec la société CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE, commande relative à une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire L34 (lot 16-SPA), dont le montant s'élèverait à 4 079 831,42 € HT.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 10 septembre 2020 a autorisé le Président à donner la caution de la société en garantie d'une garantie bancaire irrévocabile de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de sa filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, titulaire d'un avenant sur une commande de prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire L34 (lot 16-SPA), signé le 10 septembre 2020 avec la société CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE pour lequel cette garantie bancaire irrévocabile de bonne exécution a été sollicitée.

Le montant du cautionnement s'élève à la somme de 203 991,57 € et l'engagement correspondant sera libéré après l'exécution de ses obligations de garantie par MEDIA 6 ATELIERS NORMAND.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 10 septembre 2020 a autorisé le Président à apporter la garantie de la société pour se substituer à sa filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à un avenant sur la commande en cours avec la société CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE, commande relative à une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire L34 (lot 27-RW ON 5), dont le montant s'élèverait à 593 505,86 € HT.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 10 septembre 2020 a autorisé le Président à

donner la caution de la société en garantie d'une garantie bancaire irrévocabile de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de sa filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, titulaire d'un avenant sur une commande de prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire L34 (lot 27-RAW ON 5), signé le 30 juillet 2020 avec la société CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE pour lequel cette garantie bancaire irrévocabile de bonne exécution a été sollicitée.

Le montant du cautionnement s'élève à la somme de 29 675,29 € et l'engagement correspondant sera libéré après l'exécution de ses obligations de garantie par MEDIA 6 ATELIERS NORMAND.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 28 septembre 2021 a autorisé le Président à apporter la garantie de la société pour se substituer à sa filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à la commande en cours avec la société CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE, commande relative à une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire W34 (lot 14), dont le montant s'élèverait à 3 896 867 € HT.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 28 septembre 2021 a autorisé le Président à donner la caution de la société en garantie d'une garantie bancaire irrévocabile de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de sa filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, titulaire d'une commande de prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire W34 (lot 14), signée le 13 octobre 2021 avec la société CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE pour lequel cette garantie bancaire irrévocabile de bonne exécution a été sollicitée.

Le montant du cautionnement s'élève à la somme de 194 844 € et l'engagement correspondant sera libéré après l'exécution de ses obligations de garantie par MEDIA 6 ATELIERS NORMAND.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 28 septembre 2021 a autorisé le Président à apporter la garantie de la société pour se substituer à sa filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à la commande en cours avec la société CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE, commande relative à une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire W34 (lot 21), dont le montant s'élèverait à 2 182 835 € HT.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 28 septembre 2021 a autorisé le Président à donner la caution de la société en garantie d'une garantie bancaire irrévocabile de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de sa filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, titulaire d'une commande de prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire W34 (lot 21), signée le 28 septembre 2021 avec la société CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE pour lequel cette garantie bancaire irrévocabile de bonne exécution a été sollicitée.

Le montant du cautionnement s'élève à la somme de 109 142 € et l'engagement correspondant sera libéré après l'exécution de ses obligations de garantie par MEDIA 6 ATELIERS NORMAND.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 28 septembre 2021 a autorisé le Président à apporter la garantie de la société pour se substituer à sa filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à la commande en cours avec la société CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE, commande relative à une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire V34 (lot 14), dont le montant s'élèverait à 2 693 000 € HT.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 28 septembre 2021 a autorisé le Président à donner la caution de la société en garantie d'une garantie bancaire irrévocable de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de sa filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, titulaire d'une commande de prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire V34 (lot 14), signée le 28 septembre 2021 avec la société CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE pour lequel cette garantie bancaire irrévocable de bonne exécution a été sollicitée.

Le montant du cautionnement s'élève à la somme de 269 300 € et l'engagement correspondant sera libéré après l'exécution de ses obligations de garantie par MEDIA 6 ATELIERS NORMAND.

Convention de prestations de services avec la société VASCO

Personnes concernées : Monsieur Bernard Vasseur et Monsieur Laurent Vasseur

Nature et objet :

Une convention de prestations de services sous forme d'animation de la société Media 6 SA a été conclue avec la société VASCO, dont Messieurs Bernard Vasseur et Laurent Vasseur sont associés et co-gérants. Cette prestation est assurée par Monsieur Bernard Vasseur et les co-gérants de la société VASCO.

Le Conseil d'Administration de la société Media 6 SA du 6 octobre 2017 a approuvé cette convention. Le Conseil d'Administration du 27 mars 2020 a approuvé la refonte de cette convention applicable au 01/04/2020, qui est réalisée maintenant sans être rémunérée, et comprend des prestations d'assistance technique à la définition de la stratégie et du plan de marche de l'entreprise sous forme d'animation.

Le montant comptabilisé au titre de l'exercice 2022 est donc nul.

Cette convention est jugée pertinente au regard de la qualité des prestations fournies et a été signée dans l'intérêt de la société Media 6 SA.

Convention d'avance en C/C spécifique par Media 6 SA envers Media 6 Canada

Le Conseil d'administration du 11 octobre 2019, a octroyé une avance en compte courant à Media 6 Canada, rémunérée à 1 %, dans le cadre de l'acquisition de la société Media 6 IMG.

Les intérêts comptabilisés en produits au 30 septembre 2022 se montent à 104 K€.

Cette convention est jugée pertinente au regard du besoin de financement de l'acquisition qui est dans l'intérêt de la société Media 6 SA.

Neuilly-Sur-Seine et Argenteuil, le 31 janvier 2023

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton

EFICO

**Membre français de Grant Thornton
International**

Solange Aïache
Associée

Johanne Aubry
Associée